

RAPPORT FINANCIER #2020



.brussels 
C'EST NOUS TOUS

stib.brussels



CHIFFRES CLÉS 2020

1.277

VÉHICULES
BUS/TRAMS/MÉTROS

7,3/10

SATISFACTION
DE LA CLIENTÈLE

46,1

MILLIONS
DE KM PARCOURUS

85

LIGNES
BUS/TRAMS/
MÉTROS

9.843

COLLABORATEURS

244,2

MILLIONS DE VOYAGES



RAPPORT FINANCIER 2020



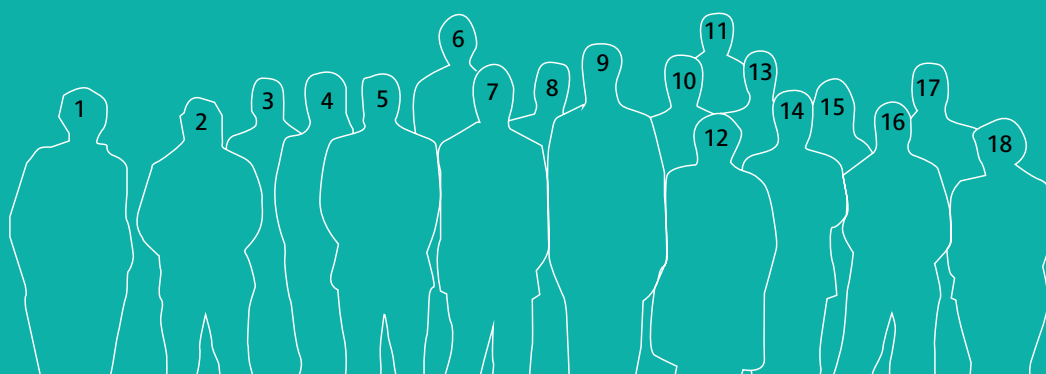
Rapports du Conseil d'administration, du Collège des commissaires
et du Commissaire-réviseur à l'Assemblée générale des associés

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles

ORGANES DE GESTION



Conseil d'administration 2020.



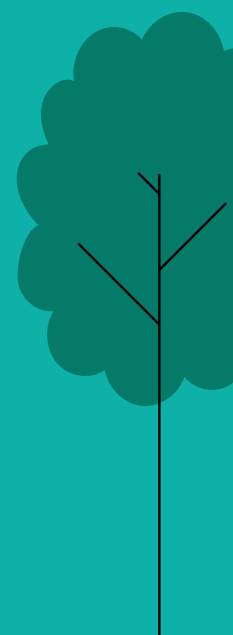


La Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles est une association de droit public liée à la Région de Bruxelles-Capitale par un contrat de service public qui fixe tous les 5 ans les engagements et devoirs respectifs de chacune des deux parties. La Société est administrée et gérée par le Conseil d'administration, le Comité de gestion et l'administrateur-directeur général.

1 Mme HANA
2 M. BOUJIDA
3 M. BEN MOHA
4 M. GUENNED
5 M. MOSTEFA
6 Mme VANDERBORGHT

7 M. DE MEEÛS
8 M. TIMMERMANS
9 M. ERBUER
10 M. LAUWERS
11 M. RIGA
12 Mme RAÏSS

13 M. PILLOIS
14 M. BALCAEN
15 Mme DE SCHRIJVER
16 M.MALHA
17 M. COCHEZ
18 Mme BELKHATIR



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est chargé d'arrêter le budget de la société, d'arrêter les comptes annuels, de conclure le contrat de service public avec le Gouvernement de la Région et d'en contrôler la bonne exécution ou encore d'approuver les conventions collectives négociées par l'administrateur-directeur général. C'est aussi le Conseil d'administration qui conclut les conventions avec les pouvoirs publics, ainsi que les contrats et conventions engageant la STIB pour des montants supérieurs à 2.479.000 EUR et qui délibère sur toute question non attribuée à un autre organe.

MM.	M. ERBUER	<i>président</i>
	L. MOSTEFA	<i>vice-président</i>
	Br. de MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
	Kr. LAUWERS	<i>directeur général adjoint</i>
	P. BALCAEN	<i>administrateur</i>
MME	N. BELKHATIR	<i>administratrice</i>
M.	I. BEN MOHA	<i>administrateur</i>
MME	M. DE SCHRIJVER	<i>administratrice</i>
M.	I. EL OUAKILI	<i>administrateur</i>
MME	S. HANA	<i>administratrice</i>
M.	S. MAHLA	<i>administrateur</i>
MMES	G. MBAYOKO	<i>administratrice</i>
	J. PETIT	<i>administratrice</i>
M.	M. PILLOIS	<i>administrateur</i>
MMES	S. RAISS	<i>administratrice</i>
	C. VANDERBORGHT	<i>administratrice</i>
MM.	O. BOUJIDA	<i>administrateur (1)</i>
	Chr. ECKER	<i>administrateur (1)</i>
	R. TIMMERMANS	<i>administrateur (1)</i>
	G. COCHEZ	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (2)</i>
	A. GUENNED	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (3)</i>
	V. RIGA	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (3)</i>

(1) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative.

(2) Membre du Comité de gestion; assiste au Conseil d'administration avec voix consultative.

(3) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle.

COMITÉ DE GESTION

Le Comité de gestion exerce les pouvoirs de haute direction dans la gestion de la société. Il propose le budget d'exploitation au Conseil d'administration et veille à son exécution. Il arrête les comptes mensuels, autorise les emprunts et les ouvertures de crédit, passe les contrats qui engagent la STIB pour des montants supérieurs à 743.680 EUR et inférieurs à 2.479.000 EUR, prend et donne tout bien en location, décide des acquisitions ou des aliénations immobilières, autorise les actions judiciaires...

MM.	M. ERBUER	<i>président</i>
	L. MOSTEFA	<i>vice-président</i>
	Br. de MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
	Kr. LAUWERS	<i>directeur général adjoint</i>
	P. BALCAEN	<i>administrateur</i>
	M. PILLOIS	<i>administrateur</i>
	O. BOUJIDA	<i>administrateur (1)</i>
	Chr. ECKER	<i>administrateur (1)</i>
	R. TIMMERMANS	<i>administrateur (1)</i>
	G. COCHEZ	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (2)</i>
	A. GUENNED	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (3)</i>
	V. RIGA	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (3)</i>

(1) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative.

(2) Membre du Comité de gestion; assiste au Conseil d'administration avec voix consultative.

(3) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle.

En 2007, le Comité de gestion a institué en son sein :

- un Comité d'audit – chargé d'assurer le suivi spécialisé des comptes de l'entreprise;
- un Comité des rémunérations – chargé de proposer les rémunérations des administrateurs et des deux membres de la Direction générale de l'entreprise.

ADMINISTRATEUR-DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'administrateur-directeur général est responsable de la gestion journalière de la société. A ce titre, il exécute les décisions prises par le Conseil d'administration et le Comité de gestion, il passe les commandes et conclut les contrats qui engagent la société pour un montant qui n'excède pas la somme de 743.680 EUR. Il reçoit toutes les sommes dues à la société, il négocie les conventions collectives avec les représentants du personnel, etc.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale approuve les comptes annuels. Elle donne décharge au Conseil d'administration et au Collège des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mandat.

L'assemblée générale est composée des propriétaires de parts dans le capital de la société, chaque part sociale donnant droit à une voix. La Région de Bruxelles-Capitale détient 139.000 parts sociales (99,28 %), « Bruxelles Infrastructure Finance » (filiale de la SRIB) en détient 1.000 (0,72 %).

COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Collège des commissaires aux comptes surveille les opérations de la société. Les commissaires aux comptes peuvent prendre connaissance des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de tous les documents et de toutes les écritures de la société. Il leur est remis chaque semestre un état résumant la situation active et passive de celle-ci. Ils reçoivent annuellement, un mois avant l'assemblée générale ordinaire, toutes les pièces nécessaires à la vérification des écritures.

MM.	P. BARETTE	<i>directeur de la Direction Stratégie, Bruxelles Mobilité - AED du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	W. STOEFS	<i>inspecteur général des Finances du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	P. GOSSART	<i>réviseur d'entreprises</i>



Lors de son installation, le 16 janvier 2020, le Conseil d'administration a proposé au Gouvernement de la Région de Bruxelles la nomination de MM. Patrick Balcaen et Matthieu Pillois en qualité d'administrateur au sein du Comité de gestion.

Enfin, lors de sa séance du 28 janvier 2020, le Comité de gestion a désigné le président et les administrateurs siégeant au sein du Comité d'audit et du Comité des rémunérations.

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 22 novembre 1990, l'Assemblée générale du 2 juin 2020 a nommé jusqu'à l'Assemblée générale de 2023, MM. Philippe Barette et Wilbert Stoefs, commissaires aux comptes, et M. Philippe Gossart, commissaire-réviseur.

COMMISSAIRE

Le commissaire-réviseur atteste que les documents comptables sont établis selon les exigences légales et, s'il s'agit de comptes annuels, qu'ils donnent une image fidèle de la société.

MAZARS Réviseurs d'entreprises, représenté par

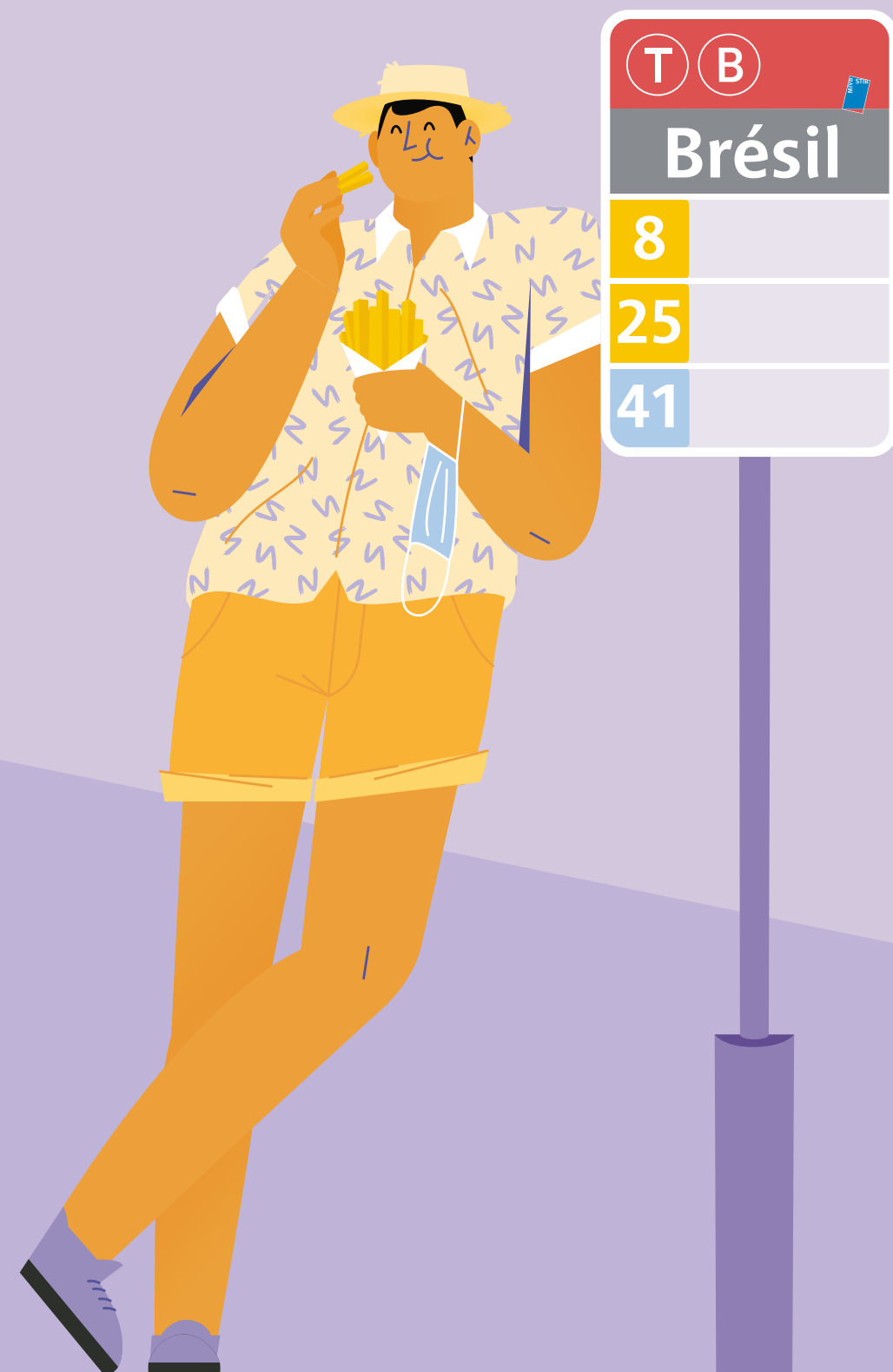
M	P. GOSSART	<i>réviseurs d'entreprises</i>
MME	S. STEYAERT	

MANGER UNE FRITE AU BRÉSIL

ON EST BIEN À BRUXELLES

GET ÉTÉ, VISITEZ LA VILLE AVEC LA STIB

Campagne publicitaire lancée en juillet 2020





RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE GESTION

LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN EUROS

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles



COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS



244,2
MILLIONS
DE VOYAGES

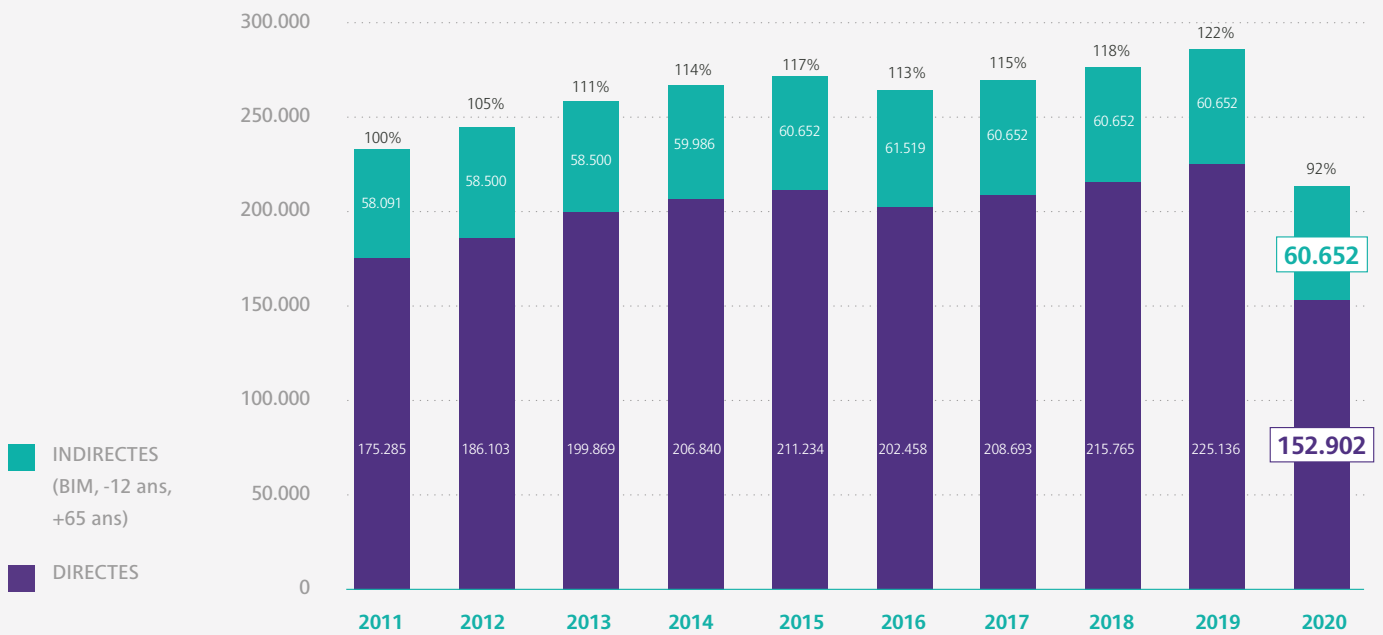
La société présente non seulement ses comptes annuels légaux conformément au droit comptable belge et au code des sociétés et des associations, mais également des comptes d'exploitation et d'investissement ventilant les charges et les produits selon leur destination. Ces comptes statutaires analytiques permettent de suivre, tant le fonctionnement de la société « exploitante » d'un réseau intégré de transport, que la maintenance et le renouvellement des investissements qui le composent. Ce sont ces comptes analytiques budgétaires qui font l'objet des commentaires repris ci après conformément à l'article 3:6 du code des sociétés et des associations. Nous n'avons pas connaissance d'autres faits ou circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, mis à part la crise du Covid-19.



RECETTES DU TRAFIC

L'exercice se caractérise par une baisse des recettes du trafic portant celles-ci à 214 millions d'euros, qui représentent une diminution de 25,3 % par rapport à l'année dernière, suite à la pandémie de Covid-19.

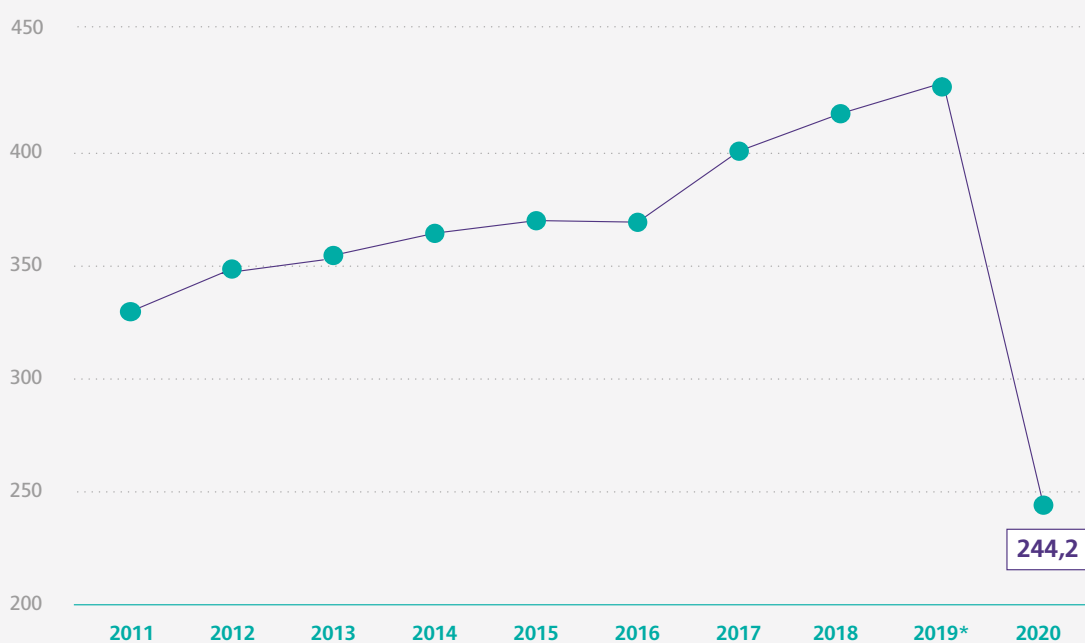
RECETTES DU TRAFIC (EN MILLIERS D'EUR)



LA FRÉQUENTATION

La fréquentation suit la même tendance avec une baisse de -42,9% du nombre de voyages par rapport à 2019.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VOYAGES (EN MILLIONS)



* Nouvelle méthode de calcul basée sur les validations

Pour information, à partir de 2019, la fréquentation est basée sur la nouvelle méthode de calcul.

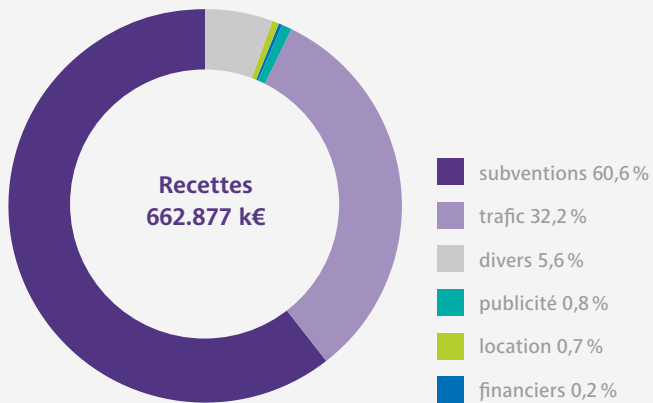
COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Les produits sont ventilés comme suit :

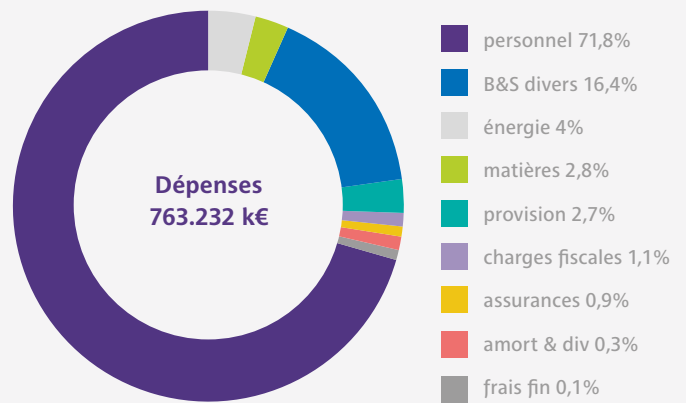
Ils doivent toutefois être mis en relation avec les charges d'exploitation correspondantes :

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

(RECETTES EN MILLIERS D'EUR)



(CHARGES EN MILLIERS D'EUR)



La masse salariale en fonctionnement représente 72 % des coûts d'exploitation avec un total de 548 millions EUR. Elle s'élevait à 556 millions EUR en 2019. Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation de l'absentéisme, suite au Covid-19.

Ce montant couvre les rémunérations et les charges sociales légales et extralégales, y compris les charges de pensions complémentaires, de prépensions et de licenciements conventionnels pour une population importante d'agents devenus inactifs ou d'ayants droit de ceux-ci.

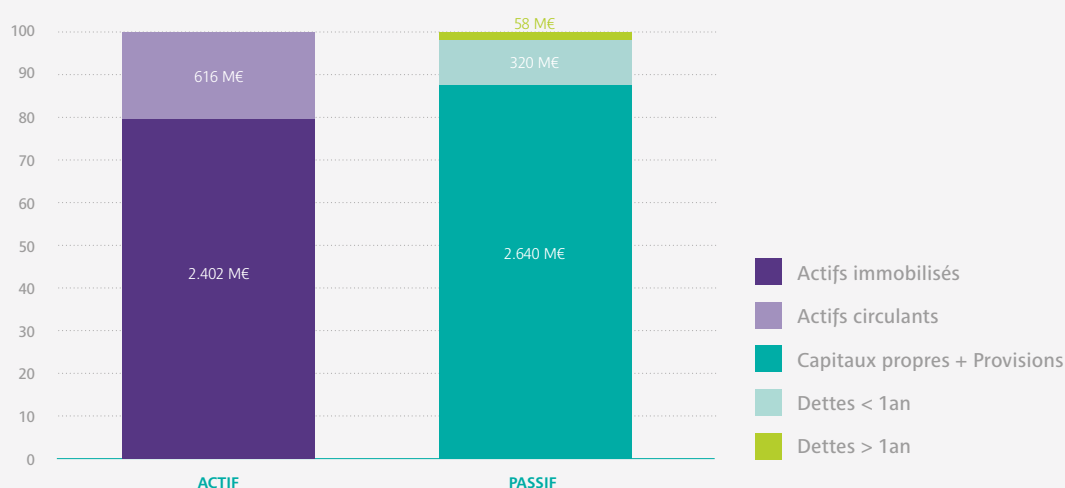
Les coûts d'entretien (B&S divers), de loyer (B&S divers), d'énergie de traction et d'approvisionnement atteignent un total de 177 millions EUR. En 2019, ces coûts étaient de 156 millions EUR. Cette augmentation s'explique principalement par des nettoyages supplémentaires et par l'achat de matériel de protection à cause du Covid-19.

À noter que le Covid-19 a également eu un impact à la baisse en 2020 sur les recettes de publicité et de location.

BILAN 2020

Le bilan de la société est présenté ci-après en grandes masses.

BILAN 2020 (RECETTES EN MILLIONS D'EUR)



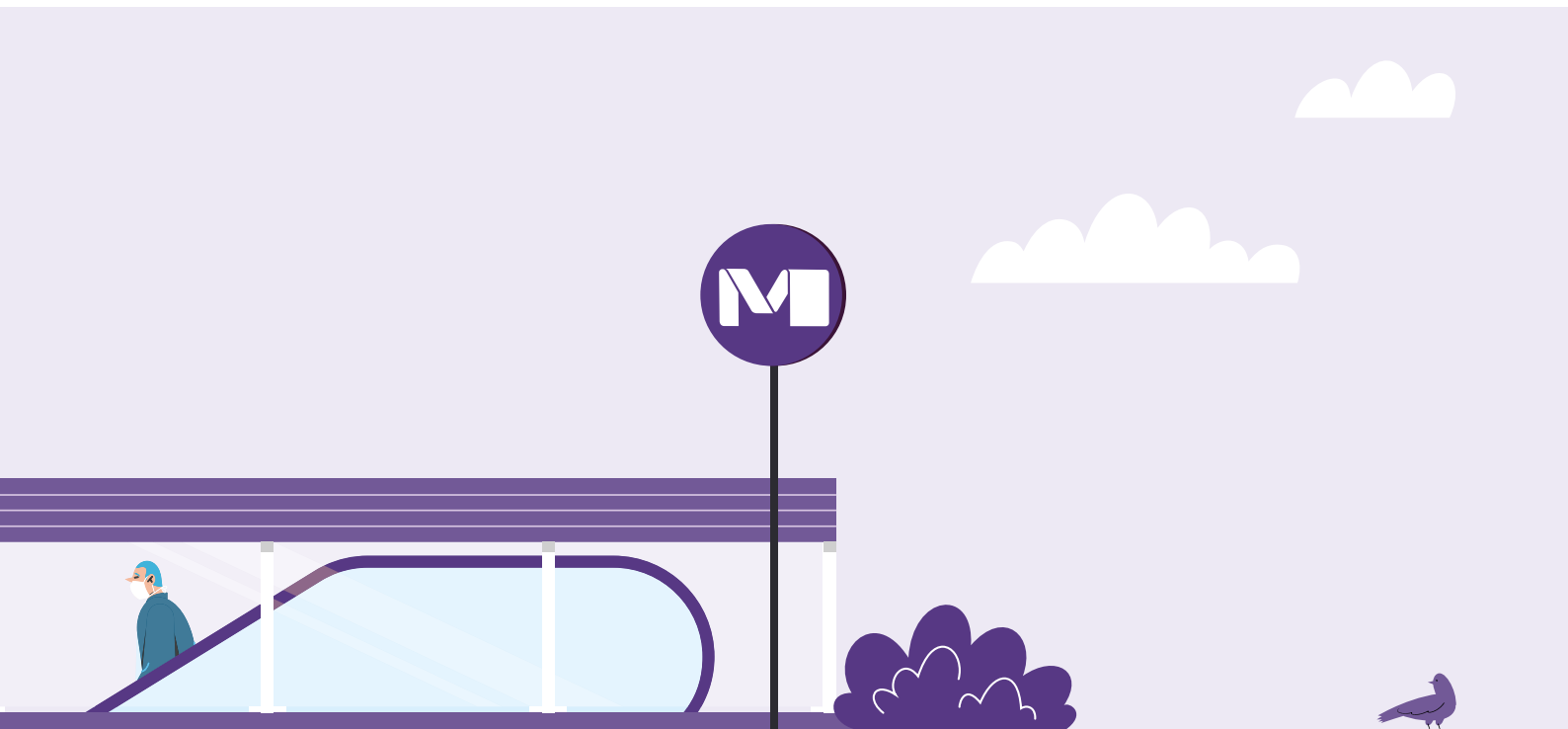
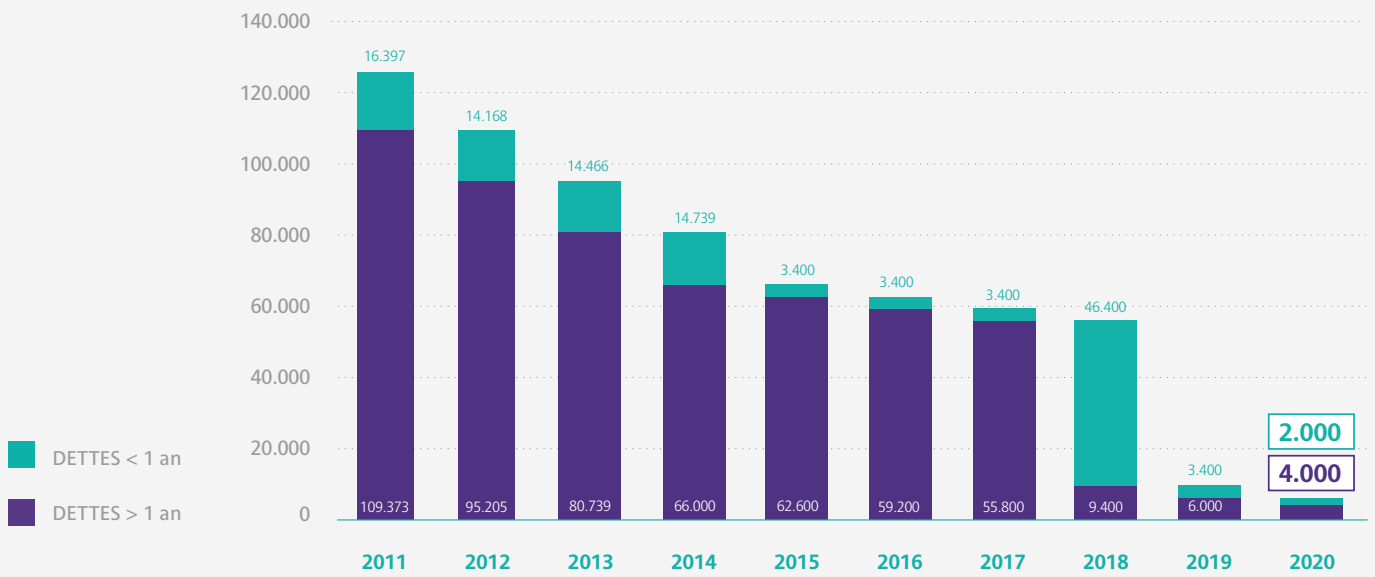
Afin de faciliter l'examen de ce bilan, certains postes sont détaillés ci-dessous.

- La société n'a pas de succursales.
- La société détient d'importants stocks de pièces détachées puisqu'elle assume l'entretien de ses outils d'exploitation.
- Des investissements substantiels ont été réalisés en accord avec l'autorité régionale.
- La société a poursuivi en 2020 la réalisation du programme de maintien, d'amélioration et de renouvellement de son outil d'exploitation. Le programme d'investissement atteint 336,6 millions d'euros.
- Il concerne en grande partie le déploiement et le renouvellement d'installations fixes, l'acquisition de véhicules d'exploitation, les équipements réseaux et informatiques, ainsi que les réseaux de voies et de câbles électriques.
- L'importance du programme d'investissement justifie l'accroissement des valeurs détenues en immobilisations. Leur valeur nette, après amortissement, atteint 2.312 millions d'euros (pour 2.194 millions en 2019).
- Les décaissements y associés ont été financés via subsides.
- En dehors des éléments repris ci-après, la société ne fait pas appel à des instruments financiers spécifiques, excepté un contrat swap d'intérêts et une couverture pour le gasoil qui tous deux ont pris fin au 31.12.2020.
- Les immobilisations financières sont constituées de participations dans des entreprises liées à concurrence de 74,72 millions d'euros; de garanties dont 15,1 millions d'euros de couverture pour les sinistres accidents, et 0,5 million de garanties diverses.
- Les fonds propres augmentent de 65 millions d'euros en 2020. Cette hausse s'explique par le solde non encore amorti des subsides reçus de la Région pour le financement du programme d'investissements, soit sous forme de dotation directe, soit sous forme d'intervention dans le remboursement du capital des emprunts d'investissement contractés. Ces subsides sont pris en résultat au rythme de l'amortissement des biens qu'ils financent.
- Comme chaque année, la société a constitué des provisions permettant de couvrir les pensions et obligations similaires, les entretiens et grosses réparations, les risques et charges, ainsi que les litiges en cours. Le total des provisions augmente de 20,8 millions d'euros en 2020. L'évaluation de ces provisions est basée sur des estimations qui comportent certains éléments d'incertitude.
- La société a poursuivi le remboursement des emprunts en cours. Elle n'a pas conclu de nouvel emprunt en 2020.
- La gestion de la dette est réalisée et sécurisée par le biais d'un comité interne d'accompagnement spécialisé.

ENDETTEMENT FINANCIER

L'évolution de l'endettement est très favorable comme le montre le graphique ci-après.

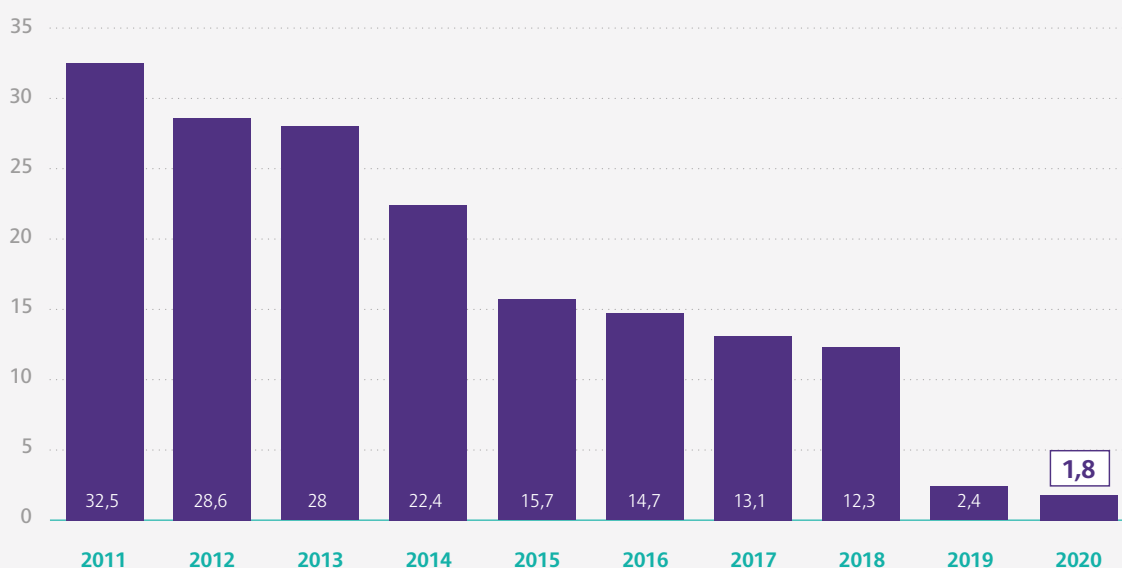
ENDETTEMENT FINANCIER (EN MILLIERS D'EUR)



TAUX D'ENDETTEMENT

Le ratio de taux d'endettement qui met en évidence la capacité de rembourser par les recettes propres (dettes/recettes propres générées dans l'année calculées sur base du compte de résultats) s'améliore d'année en année. On est passé de 32,5% en 2011 à 1,8% en 2020.

TAUX D'ENDETTEMENT (EN %)



Le portefeuille d'endettement ne comprend plus qu'un emprunt dont l'échéance est en 2023 et dont le taux fixe est de 4,69%.

La perte de l'exercice, liée aux conséquences du Covid-19, s'élève à 98.005.979,86 EUR. Celle-ci est reportée au passif du bilan.

Malgré ce résultat négatif, la pérennité de la société n'est pas remise en question à ce stade au vu des fonds propres importants constitués grâce aux subsides en capital (2,415 milliards d'euros au terme de l'exercice).

Une bonne partie des revenus de la STIB est garantie via les dotations régionales qui ne sont pas remises en cause, conformément au contrat de service public 2019-2023 et ce, même si elles n'ont pas été ajustées à la hausse afin de compenser la perte subie suite au Covid-19.

Au niveau des liquidités, la STIB peut se reposer sur une trésorerie conséquente, constituée les années antérieures,

lui permettant de faire face au paiement de ses créanciers. Cette trésorerie s'élevait à 406 millions d'euros au terme de l'exercice.

Les projections budgétaires anticipent une reprise progressive des recettes de trafic d'ici la fin de l'exercice 2021. A noter toutefois que celles-ci ont été réalisées avant la deuxième vague survenue en novembre 2020.

L'accroissement des fonds propres (hors provisions) est de 65M€ en 2020 et n'impacte que très légèrement la solvabilité de la société qui reste stable avec un ratio de 0,81.

Le cash-flow reste négatif et s'élève à 87,9 millions d'euros en 2020.

La stabilité de la solvabilité est due en grande partie aux dotations des pouvoirs publics. La recherche constante d'efficacité et la meilleure maîtrise des coûts contribuent également à limiter l'impact financier de la crise sanitaire, totalement inédite, à laquelle

nous sommes actuellement confrontés.

Cette approche doit se poursuivre de façon volontariste dans les années futures, de manière à assurer l'efficacité du service à la clientèle.

La société a planifié les budgets des exercices 2021 et suivants de manière prudente, compte tenu :


- de la volonté de rester en ligne avec le contrat de service public 2019-2023 ;
- des moyens budgétaires régionaux et en particulier des demandes formulées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale en matière de solde net de financement, la STIB étant consolidée avec les comptes de la Région ;
- de l'impact du Covid-19 mais les budgets ont été finalisés avant la 2^{ème} vague, survenue en novembre 2020, et cet impact est donc sous-estimé.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS PENDANT L'EXERCICE



9.843

COLLABORATEURS



Les organes de gestion ont été tenus au courant de l'évolution des états financiers et de gestion, des principaux ratios de gestion qui y sont liés, de l'évolution de la situation financière de la société et de l'évolution de la clientèle. Au cours de l'année, bousculée par le Covid-19, les administrateurs ont été tenus au courant de l'impact financier et opérationnel de la crise sanitaire dès la séance du 28 avril 2020, ensuite le 30 juin 2020 et lors de la présentation et l'approbation des budgets le 21 octobre 2020. Les analyses ont tenté d'anticiper l'impact de la crise sur les investissements, les finances, la situation opérationnelle et le budget. La STIB a présenté son plan d'entreprise 2020-2024 aux organes de gestion, le 30 juin 2020. Il précise la stratégie, les activités, les projets et autres mesures concrètes qui seront mis en place pour réaliser les objectifs du contrat de service public 2019-2023. Le Conseil d'administration a pris acte, le 22 septembre 2020, du rapport annuel 2019 de suivi du contrat de service public préparé par le Comité de suivi. Au cours de l'exercice, les organes de la société (Comité de gestion ou Conseil d'administration, suivant le cas) ont abordé, débattu ou pris des décisions dans les matières suivantes :

1. RESSOURCES HUMAINES

Pour relever ses nombreux défis, la STIB est constamment à la recherche de profils particuliers, notamment techniques. Elle a souhaité dès lors travailler avec des prestataires en ressources humaines qui proposent des profils dans la recherche et la sélection de personnel, afin de renforcer temporairement l'équipe « Recrutement Employés & Cadres ». Les administrateurs ont approuvé le marché proposé, le 25 février 2020.

La STIB a souhaité conclure un accord-cadre avec plusieurs adjudicataires offrant les prestations de personnes spécialisées dans les domaines de l'infrastructure IT. L'accord-cadre a été approuvé par le Conseil d'administration, le 26 mai 2020.

Conformément à l'usage, les conventions collectives de travail, signées en sous commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles Capitale, ont été présentées et approuvées au Conseil d'administration, le 27 octobre 2020 :

- Convention collective de travail relative à la couverture « soins de santé » ;
- Convention collective de travail relative à la mise en place d'une couverture couvrant l'incapacité de travail consécutive à une maladie ou un accident de la vie privée ;
- Convention collective de travail relative à la réintégration en cas d'incapacité médicale temporaire ou définitive ;
- Convention collective de travail à la Chambre de Recours, en cas de licenciement pour motif(s) disciplinaire(s).

Les nominations suivantes ont été approuvées par les organes de gestion :

- le 25 février 2020, M. Bechir Tahanti a été désigné comme représentant de la STIB au sein du conseil d'administration de la SA Transamo ;
- le 30 juin 2020, M. Jean-Pierre Martin a été nommé comme Senior Vice President Human Resources ;
- le 22 septembre 2020, Mme Tamara De Bruecker a été nommée administratrice de la SA Belgian Mobility Card (BMC).

Le 2 octobre 2020, une procédure de sélection d'un nouveau directeur-général adjoint a été publiée au Moniteur belge, suite à la retraite imminente du directeur général adjoint, M. Kris Lauwers.

Le 15 décembre 2020, le Conseil d'administration a approuvé la décision de la STIB proposant d'utiliser un des accords-cadres attribué(s) par le SPF Chancellerie du Premier Ministre, en tant que centrale d'achats, pour un marché public de services concernant la fourniture de services ICT spécialisés. En effet, la STIB est une institution publique dotée d'une personnalité juridique relevant des communautés et régions et peut à ce titre bénéficier des marchés passés et attribués par le SPF Chancellerie du Premier Ministre.

2. VÉHICULES

Le 28 avril 2020, les administrateurs ont approuvé la commande de bus hybrides dont la livraison est prévue avant la fin de l'année 2021.

128 bus standards et 23 bus articulés remplaceront 157 véhicules de norme Euro 4.

La LEZ (Low Emission Zone) impose en effet que les véhicules diesel aux normes Euro 4 soient mis hors service au 31 décembre 2021.

Complémentairement à l'achat de cette flotte de nouveaux bus, les administrateurs ont demandé à la STIB d'étudier pour le 31 décembre 2020 la concrétisation rapide du modèle de « Zero Emission Lines » dans les zones les plus impactées par la pollution de l'air. L'étude a été menée pour les bus articulés, dans des zones à densité de population élevée, afin que l'exploitation d'une « Zero Emission Line » soit bénéfique au plus grand nombre, tout en minimisant les kilomètres non productifs. Au terme de l'étude, présentée le 15 décembre 2020, la STIB a identifié les lignes 46, 49, 53 et 89, qui seront sélectionnées sous réserve de l'approbation de la stratégie d'électrification de la flotte de bus, qui sera discutée en début d'exercice 2021.

3. BÂTIMENTS, DÉPÔTS

La STIB prévoit le renforcement de l'offre de ses différentes lignes de métro. En ce qui concerne les lignes 2 et 6, il s'agit de passer d'un intervalle entre les rames d'actuellement 3 minutes en heures de pointe à un intervalle de 2 minutes 30 et ensuite, à un intervalle de 2 minutes. La diminution de cet intervalle entraîne l'augmentation du nombre de rames, qui doivent disposer de places de remisage. Le nouveau dépôt d'Erasme accueillera déjà les futurs trains M7 destinés à la modernisation des lignes 1 et 5. La STIB a opté dès lors pour un projet de remisage temporaire sur le site de la Gare de l'Ouest, relié au dépôt Jacques Brel, ce qui minimise les travaux à réaliser. Cette solution à coût maîtrisé tient compte des besoins de l'exploitation, tout en s'inscrivant dans la perspective à plus long terme de la construction d'un nouveau dépôt métro en Région bruxelloise. Les administrateurs ont approuvé cette solution le 30 juin 2020.

Dans le cadre des évolutions à mettre en œuvre sur le site de Haren, en raison de la densification du parc bus et de l'obsolescence technique des bâtiments sociaux, et en tenant compte du projet de dépôt métro de la future ligne 3, la STIB a estimé nécessaire d'anticiper une démarche d'intégration fonctionnelle et architecturale des différentes fonctions de ce site. Le marché proposé à l'approbation des organes de gestion vise à consolider les besoins fonctionnels de la STIB et comprend un volet urbanistique et architectural. Le 17 novembre 2020, le Comité de gestion a approuvé l'accord-cadre relatif à la mission de master planning et de maître architecte pour le site bus STIB de Haren.

Le même jour, le Comité de gestion a approuvé le marché de travaux ayant pour objet le réaménagement et la sécurisation des bâtiments du dépôt bus de Haren. Le projet prévoit la réfection des trottoirs et des cheminements piétons, la création de pistes cyclables et le marquage des stationnements de différents véhicules (bus et automobiles) circulant sur le site, afin de garantir des espaces sécurisés pour tous.

4. ÉVOLUTION ET MAINTIEN DE L'OUTIL

Suivant l'accord du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, le Service Spécial d'Études et la direction Infrastructures de Transport Systems ont établi un programme de remplacement et de renouvellement d'escalators sur le réseau métro et prémétro de Bruxelles. Le 25 février 2020, le Conseil d'administration a approuvé ce programme et son budget.

Au long de l'année 2020, divers marchés et commandes ont été approuvés par les organes de gestion, dans le cadre de la bonne maintenance des installations, des véhicules et du réseau :

- la fourniture de pièces destinées à l'entretien et à la révision des bogies moteurs et porteurs des trams T3000 et T4000 de la STIB ;
- l'entretien des espaces verts dans les installations de la STIB ;
- le nettoyage et le curage des grilles et accessoires de voie sur le réseau de tram de la STIB ;
- l'aspiration des dépôts contaminants dans les voies ferrées des zones tram ;
- la réalisation de travaux de gros-œuvre et de parachèvement : travaux de rénovation, remise en état de sanitaires, de bureaux, d'ateliers, stations de métro, tunnels, etc. ;
- accord-cadre d'une durée de 4 ans pour la livraison de gaz naturel de chauffage sur différents sites de la STIB.

5. COMMERCIAL

La Région de Bruxelles-Capitale a chargé la STIB et Bruxelles Mobilité de déployer une solution publique de Mobility as a Service (MaaS) en Région de Bruxelles-Capitale dans le but d'améliorer l'attractivité du système de mobilité. La STIB a désigné, dans le cadre d'une procédure de marché public, un prestataire technique en vue de la mise en œuvre d'une solution pilote MaaS auprès d'un panel de voyageurs testeurs de la Région de Bruxelles-Capitale. Des voyageurs testeurs ont été sélectionnés par la STIB pour former un échantillon représentatif d'utilisateurs des transports en Région de Bruxelles-Capitale. Pour offrir une gamme variée de solutions de mobilité, la STIB a mis en place des partenariats avec des prestataires de services de mobilité offrant déjà leurs services sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, afin de les intégrer à sa propre plate-forme MaaS. À côté de ces partenaires privés, la STIB a intégré les 3 autres opérateurs de transport public également actifs dans la Région de Bruxelles-Capitale : la SNCB, De Lijn et les TEC. Les administrateurs ont approuvé les conventions avec ces partenaires le 30 juin 2020. Le 17 novembre 2020, ils ont assisté à un test « live » de la plate-forme en gestation et plusieurs d'entre eux se sont inscrits au panel de testeurs.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a approuvé l'extension des contrats d'adhésion entre la STIB et les hôpitaux publics bruxellois situés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, permettant ainsi la délivrance d'abonnements « tiers payant » aux membres du personnel des hôpitaux publics bruxellois. La mesure prise le 15 décembre 2020 prend cours le 1^{er} janvier 2021.

Le 30 juin 2020, le département commercial a présenté le système de paiement sans contact qui sera proposé aux voyageurs disposant d'une carte de crédit ou de débit et qui s'accompagne de quelques modifications tarifaires. Deux types de valideurs existeront donc côte à côte dès le 1^{er} juillet 2020 : celui permettant de valider la carte MOBIB (rouge) et celui permettant de payer son voyage au moyen d'une carte bancaire (bleu). Le voyageur qui souhaite contrôler ses voyages peut en avoir un aperçu au travers de l'application MyMOBIB – MyContactless.

6. MAINTIEN ET DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

Neder-Over-Heembeek souffre d'un déficit historique de dessertes en transport public, alors que ce très vaste quartier connaît aujourd'hui une puissante croissance démographique et économique. Un nouveau mode de desserte, de plus grande capacité et structurant, permettant d'offrir des liaisons performantes, a été prévu dans le sens du Plan Régional d'Aménagement. La STIB a proposé aux organes de gestion d'approuver le marché portant sur la réalisation d'une nouvelle ligne de tramway entre le pont Van Praet et l'hôpital militaire Reine Astrid. Une étude d'impact et d'opportunité a permis d'en définir le tracé, en consensus entre les différentes parties prenantes (ville de Bruxelles, Région, citoyens, STIB). Le marché comprendra l'étude urbanistique, paysagère et de génie civil, ainsi que les études de mobilité, hydrologique, etc. Il s'agira également de refaire entièrement le profil des artères concernées et de l'espace public, y compris les arrêts de transport public, les tracés de voies de tram et leurs sites propres éventuels. Ce marché pour l'étude de tous ces aménagements a été approuvé par le Comité de gestion, le 30 juin 2020.

Le 24 mars 2020, le Comité de gestion a approuvé le renouvellement de 1.020 m de voies de tram situées avenue de Hinnisdael à Woluwe-Saint-Pierre.

Le même jour, le Comité de gestion a approuvé la pose d'une nouvelle communication et la démolition d'un embarcadère, de même que la pose de 900 m de voies de tram

situées rue Fransman et la pose d'une communication dans la rue Stéphanie, à Bruxelles.

Le 7 avril 2020, le Comité de gestion a approuvé :

- le marché concernant le renouvellement et la construction de 1.100 m de voies de tram et d'une communication, avenue Brugmann à Uccle ;
- le marché concernant le renouvellement et la construction d'environ 550 m de voies de tram, situées avenue de l'Hippodrome à Ixelles ;
- le renouvellement des voies de tram situées sur le square Jules De Trooz à Bruxelles, incluant une nouvelle communication et deux branchements.

Le 30 juin 2020, le Comité de gestion a approuvé le marché pour le renouvellement et la construction d'environ 1.400 m de voies simples de tram, la pose d'une nouvelle communication et l'adaptation des arrêts avenue Delleur à Watermael-Boitsfort.

Le 15 décembre 2020, le Conseil d'administration a approuvé le marché concernant le renouvellement et la construction de 3.080 m de voies simples de tram dans la chaussée d'Alseberg à Uccle. Les travaux se dérouleront à partir du 18 janvier 2021 pour une durée de 315 jours ouvrables.

7. AUTRES TRANSPORTS

La STIB a souhaité renouveler la concession d'un service de transport par autobus desservant les lieux d'intérêt dans la Région de Bruxelles-Capitale. Le 28 janvier 2020, les membres du Conseil d'administration ont attribué ce marché qui prend la forme de circuits touristiques de type « hop on – hop off » à exploiter toute l'année sous la forme de services de transport réguliers.

Le 28 janvier 2020 encore, les administrateurs ont approuvé le protocole d'accord entre la STIB et le Service d'incendie et d'aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU) pour le levage des véhicules du SIAMU par la STIB. L'objectif pour la STIB est de fournir un appui au SIAMU si un véhicule n'est plus en mesure, suite à une panne ou un accident, de rentrer par ses propres moyens à la caserne.

8. MÉTRO NORD-SUD

Le projet Constitution est la partie centrale de la future ligne Nord-Sud du métro à Bruxelles. Il s'agit de la construction d'un nouveau tunnel métro sous le boulevard Lemonnier, sous le Palais du Midi, l'avenue de Stalingrad, le boulevard du Midi et le boulevard Jamar. La station de métro proprement dite (Toots Thielemans) se situera sous l'avenue de Stalingrad et son accès nord sera intégré dans le bâtiment du Palais du Midi. Les travaux nécessitent le déplacement de plusieurs équipements de techniques spéciales et de plusieurs installations de concessionnaires (Sibelga, Proximus, etc.).

Certains travaux de déplacement des installations techniques des caves du Palais du Midi avaient déjà fait l'objet d'un marché, passé par la ville de Bruxelles, et ces marchés ont été transférés par convention vers la STIB pour des raisons de programmation de travaux. Cette convention a été approuvée par les organes de gestion, le 25 février 2020.

Parmi les ouvrages à construire pour la réalisation des travaux figure un passage sous les voies ferrées de la gare du Nord à Bruxelles. Ce passage sous voies sera dans un premier temps exploité comme arrière-gare métro pour le programme Nord-Albert.

La construction de ce passage nécessitera la réalisation de 3 ouvrages distincts en génie civil : 2 puits de chantier et 1 passage souterrain sous les voies ferrées de la gare du Nord qui s'implanteront entre la rue du Progrès et la rue d'Aerschot. Les organes de gestion ont approuvé le marché pour ces constructions, le 24 mars 2020.

Toujours côté gare du Nord, des travaux préparatoires sont nécessaires avant la construction de la nouvelle station de métro sur la place Liedts. En effet, afin de permettre la construction de la boîte principale de la station de métro, des ouvrages souterrains existants sous la place Liedts doivent être démolis, entre autres la sous-station électrique STIB. La construction d'une nouvelle sous-station électrique au nord de la place Liedts a dès lors été approuvée par les organes de gestion, le 24 mars 2020.

Dans le cadre de la transformation du tronçon Gare du Nord – Albert en vue de l'exploitation en métro, de nouveaux équipements sont nécessaires pour la réalisation de locaux techniques. Le 16 juin 2020, le Comité de gestion a approuvé le marché de travaux pour la réalisation de ces locaux techniques au sein des futures stations de métro de la ligne 3.

Le 8 septembre 2020, le Comité de gestion a approuvé le marché concernant la pose de rails au sein du tunnel Nord-Albert. Les travaux se dérouleront à partir du 1^{er} décembre 2020 pour une durée de 358 jours ouvrables.

En ce qui concerne le nouveau tunnel métro entre la Gare du Nord et la station Bordet à Evere, le Conseil d'administration a approuvé, le 22 septembre 2020, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des 1^{er} et 2^e étages du City Atrium et une convention d'occupation à titre précaire de ces locaux. L'objet de ces conventions vise la création d'un emplacement de travail centralisé permettant de rassembler les équipes des bureaux d'études, de Beliris, les entrepreneurs, ainsi que les techniciens et ingénieurs de la STIB participant aux travaux communs de ces différentes équipes.

Le 17 novembre 2020, les organes de gestion ont approuvé un accord-cadre pour la réalisation d'études de mobilité, de conseil et d'assistance pour les travaux d'extension du réseau de métro de haute performance vers le nord à Bruxelles. Il s'agit notamment de la coordination des différents intervenants, de comptages du trafic, simulations de circulation, établissement de plans de circulation temporaires et de scénarii d'urgence en fonction des phases de chantier.

Dans le cadre de la construction d'un nouveau tunnel métro entre la Gare du Nord et la station Bordet à Evere, Beliris a souhaité conclure un marché de services avec un prestataire pouvant l'assister et le conseiller en matière d'assurances.

L'adjudicateur de ce marché est la STIB, mais la délégation de maîtrise d'ouvrage est prévue au profit de Beliris. La décision a été soumise aux organes de gestion de la STIB, qui ont approuvé ce marché, le 15 décembre 2020.

9. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Il n'y a pas eu de frais de recherche et de développement en 2020.



LES SUITES DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS

D'un point de vue financier, la pandémie est responsable de la totalité de la perte. En effet, la diminution des recettes de trafic par rapport à 2019 est de 72 MEUR et les prévisions budgétaires initiales de 90 MEUR (une évolution positive de 18 MEUR avait été prévue).

Il faut ajouter à cette perte de recettes de trafic une diminution de plus de 8 MEUR pour les autres recettes (publicitaires, locations, surtaxes, etc.).

Au niveau des coûts, il y a d'une part les augmentations (plus de 27 MEUR par rapport au budget initial) liées principalement au nettoyage complémentaire, ainsi qu'aux produits de protection et de désinfection. D'autre part, certaines dépenses (énergie, masse salariale liée à l'absentéisme, etc.) ont diminué (23 MEUR par rapport au budget initial).

Même si les dotations prévues dans le contrat de service public ont été garanties, aucune compensation régionale n'a été consentie ni obtenue pour équilibrer cette perte de recettes et ces coûts complémentaires. La perte actée dans les comptes était inévitable.

La pandémie de coronavirus sera vraisemblablement sous bon contrôle – espérons-le – en fin d'année 2021. Les mesures très strictes prises, entre autres depuis octobre 2020, devraient être levées petit à petit au cours des deuxième et troisième trimestres 2021.

Chaque levée d'une mesure anti-Covid-19 a un impact direct sur la fréquentation et mettra la STIB sur le chemin d'une lente et progressive normalisation. Si la fréquentation augmente, les revenus liés à la vente des titres augmentent également.

C'est ainsi que les pertes de revenus liées à la vente de titres devraient être inférieures en 2021 à celles que nous avons connues en 2020. L'impact positif sur les comptes devrait être immédiat.

La fréquentation en 2020, après avoir connu une chute de 85 à 90 % en mars 2020, s'est stabilisée autour des 60 % en surface et 50 % en métro.

L'absentéisme en 2020 a suivi l'évolution des infections en Belgique, avec un saut très important au printemps, pour revenir à la normale à la fin de l'été et varier légèrement tout au long du second confinement, en fonction des quarantaines et infections Covid parmi le personnel.

Si, depuis mars 2020, l'ensemble du personnel dont la fonction le permettait a travaillé en homeworking, nous espérons pouvoir organiser un retour vers les bureaux de celui-ci, dès que les autorités l'autoriseront. Cela permettra de retendre les liens entre la STIB et ses collaborateurs.

Bien qu'il reste, comme pour beaucoup, de nombreuses incertitudes, 2021 sera l'année du retour à une certaine normalité au plus grand bénéfice de la STIB, de ses clients et de ses collaborateurs.

PERSPECTIVES 2021



1.277

VÉHICULES





1. RÉSEAU ET NOUVEAUX VÉHICULES

L'année 2021 connaîtra une arrivée importante de matériel roulant, pour accompagner la croissance du réseau. Pas moins de 151 nouveaux bus hybrides seront livrés, en remplacement de bus diesel Euro4, et en conformité avec la LEZ (Low Emission Zone), pour accompagner le développement du Plan Directeur Bus. Ce plan bus ambitieux permettra en 2021 d'équiper deux lignes existantes en bus articulés, et créera deux nouvelles lignes : la ligne 74 qui reliera les communes d'Uccle et d'Anderlecht, et la ligne 52 entre le centre-ville et Forest.

Le tram accueillera sa nouvelle génération de véhicules (TNG : Tram New Generation) avec une première rame livrée avant l'été. La ligne 9 phase 2, arrivant sur le plateau du Heysel, sera prête fin 2021 pour être mise en service, tandis que les deux projets de nouvelles lignes continueront leur développement : Tour et Taxis et Neder-Over-Heembeek.

Le métro fêtera également la mise en service de la première rame « M7 » au printemps et, d'ici la fin de l'année, ce seront 11 rames neuves qui circuleront sur le réseau. À l'automne, les fréquences métro augmenteront sur la ligne 2-6, tandis que la ligne 1-5 continuera la modernisation de sa signalisation vers la technologie CBTC (Communication Based Train Control). Les premières façades de quai commenceront à être développées dans les 3 stations en bout de ligne 1-5 du côté d'Erasmus, afin de servir ensuite de démonstrateur pour leur fonctionnement avec le système métro.

Cette année 2021 connaîtra l'aboutissement du projet OCC (Operations Control Center), qui va rassembler près de la Gare Centrale l'ensemble des dispatchings opérationnels de la STIB.


2. INFRASTRUCTURES

Dans le cadre du projet de métro Nord-Sud aussi appelé ligne 3, plusieurs réalisations auront lieu en 2021 : la poursuite du chantier de la station Albert, les premiers aménagements sur le tronçon Bourse-Anneessens liés à la conversion du pré-métro en métro, et le commencement des travaux de l'arrière-gare du Nord. Pour le tronçon Nord-Bordet, 2021 sera l'année de la conclusion des études d'incidence qui serviront de base aux demandes de permis.

Le nouveau dépôt Marly continuera son équipement, avec notamment le développement de sa capacité à accueillir une grande flotte de bus électriques. Le dépôt et les ateliers Delta continuent leur transformation notamment pour accueillir les rames M7, tandis que trois dépôts historiques entameront une refonte pour réaffectation ultérieure : Belgrade, Birmingham et Cureghem. Le MCH (Maintenance Center Haren) continuera à se développer pour augmenter sa capacité d'entretien, en ligne avec le développement de la flotte de véhicules STIB.

3. ÉVOLUTION DE LA MOBILITÉ / INNOVATIONS

Le projet pilote d'application multimodale MaaS (Mobility as a Service) « MoveBrussels », en collaboration avec la Région, se poursuivra tout au long de 2021, afin d'en apprendre davantage sur les clients et leurs usages en matière de multimodalité. Les navettes autonomes seront quant à elles testées cette fois sur le site de l'Hôpital Brugmann, avec pour la première fois une partie du trajet en voirie publique partagée avec le trafic automobile. Enfin, la STIB étudie le potentiel



de l'hydrogène comme complément à la technologie électrique avec batteries. Concrètement, un premier bus roulant à l'hydrogène sera testé sur le réseau en 2021.

4. COLLABORATEURS

La STIB recrutera en 2021 quelque 750 collègues, en particulier à la conduite pour soutenir la forte croissance du réseau. Le programme de leadership sera poursuivi, comme levier d'évolution des pratiques managériales et de motivation et bien-être pour l'ensemble du personnel, tout comme le plan langue visant la maîtrise des deux langues nationales pour le plus grand nombre.

5. EXPÉRIENCE CLIENT

L'application mobile de la STIB et son site internet évolueront à un rythme rapide pour répondre aux attentes des clients et les anticiper. Pour mieux prendre en compte l'évolution des déplacements, notamment domicile-travail, la STIB lance un tarif « 100 voyages ». Le tarif intégré dans la zone proche entourant Bruxelles, aussi appelé Brupass XL, est proposé dès février. La STIB poursuivra le développement d'un ticket de transport digital et interopérable.

Les clients verront des améliorations de fréquences ou d'extensions d'horaire, ainsi qu'une harmonisation des horaires entre été et hiver, entre semaine et week-end, en ligne avec l'évolution des habitudes et attentes des voyageurs. La mise en service des nouvelles séries de matériel roulant (et le déclassé associé des séries les plus anciennes), permettra une amélioration du confort à bord de ces véhicules.

En 2021, beaucoup de réalisations sont attendues en matière d'accessibilité PMR, dont l'adaptation des véhicules et des arrêts, encadrées par un plan ambitieux et un groupe de travail transversal dédié à cette priorité. La sécurité des voyageurs et du personnel sera encore améliorée avec la réorganisation et le renforcement des missions de sécurisation de la STIB.

Plusieurs campagnes seront lancées afin d'encourager et de guider les clients à revenir vers le transport public après la pandémie. La STIB poursuivra par ailleurs ses innovations et recherches en matière de nettoyage et de désinfection au bénéfice des voyageurs et du personnel.

Décharge

Nous vous prions d'accorder décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat, ainsi qu'aux commissaires pour leur mission effectuée durant l'exercice écoulé.

Fait à Bruxelles, le 30 mars 2021.

L'Administrateur-directeur général,

Briec de MEEÛS

Le Président du Conseil
d'administration,

Merlijn ERBUER



SAVOUREZ DES CROQUETTES À BIARRITZ

ON EST BIEN À BRUXELLES

CET ÉTÉ, VISITEZ LA VILLE AVEC LA STIB

Campagne publicitaire lancée en juillet 2020



COMPTES ANNUELS

LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN EUROS

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

COMPTE DE FONCTIONNEMENT		2020	2019
I.	RECETTES	662.876.572,85	721.884.201,63
A	Trafic		
	• recettes directes	152.902.295,49	225.135.870,86
	• dotation pour tarifs préférentiels	60.652.000,00	60.652.000,00
B	Recettes de publicité		
	• recettes directes	2.412.605,14	7.594.082,40
	• recettes d'échanges publicitaires	2.697.540,96	
C	Recettes de location	4.848.835,54	7.973.251,57
D	Autres recettes d'exploitation	24.073.763,54	23.855.930,33
	Recettes non récurrentes	12.843.136,26	3.877.944,99
E	Recettes de placements financiers	1.012.479,62	773.698,45
F	Dotation globale affectée au fonctionnement	397.780.000,00	387.971.000,00
	Dotation diversité	282.000,00	113.000,00
	Dotation de Bonus-Malus	3.371.916,30	3.937.423,03
II.	DÉPENSES	763.231.914,83	723.098.408,53
A	Charges du personnel	547.723.082,76	555.979.154,91
B	Énergies		
	• combustibles	10.819.703,86	12.176.918,11
	• énergie électrique	19.799.257,38	15.029.230,07
C	Matières consommées	21.329.962,83	18.114.103,47
D	Fournitures extérieures		
	• biens et services (hors leasing)	123.460.758,63	109.141.246,41
	• leasing (informatique et automobiles)	1.427.846,77	1.266.318,68
E	Charges fiscales	8.356.444,27	3.142.555,64
F	Provisions légales prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	-3.597.493,68	-4.782.856,00
	Provisions fiscales	-1.328,25	229.042,79
	Provisions pour heures à récupérer	2.882.187,92	1.221.407,43
	Provisions pour risques et charges	21.259.731,85	-2.693.057,02
G	Fonds d'assurance	7.060.971,44	7.406.251,25
H	Amortissements des petits biens d'investissements et réductions de valeur sur actifs non immobilisés	1.563.301,14	4.864.258,54
I	Frais financiers courants	611.521,99	819.955,18
J	Charges non récurrentes	535.965,92	1.183.879,07
RÉSULTATS (I - II)		-100.355.341,98	-1.214.206,90
COMPTE DE PRESTATIONS SPÉCIFIQUES			
A	RECETTES	42.002.000,00	24.369.928,00
	ARS	0,00	0,00
	Offre & sécurité	42.002.000,00	24.369.928,00
B	DÉPENSES	40.285.653,36	23.459.068,66
	ARS	0,00	0,00
	Offre & sécurité	40.285.653,36	23.459.068,66
RÉSULTATS (A - B)		1.716.346,64	910.859,34

COMPTE D'INVESTISSEMENT

COMPTE D'INVESTISSEMENT		2020	2019
I.	RECETTES	223.482.133,90	216.379.824,18
A	Dotation couvrant les charges d'intérêts	372.112,56	2.034.406,17
B	Utilisation du subside en capital au prorata des amortissements industriels effectués	190.820.289,83	185.496.034,82
C	Amortissement des subsides en capital spécifiques reçus des pouvoirs publics (crédits d'engagements)	31.633.595,74	28.183.926,73
D	Répartition du produit Seb Lease, prorata temporis	653.979,48	653.979,48
E	Solde de la répartition de la dotation globalisée affectée au fonds d'investissement après décision de l'assemblée générale	0,00	0,00
F	Plus-value sur immobilisations financières	0,00	0,00
G	Intérêts dépôt gagé	2.156,29	11.476,98
II.	DÉPENSES	222.849.118,42	215.726.376,35
A	Charges d'intérêts	374.268,85	2.090.470,13
	• Intérêts totaux	372.112,56	2.034.406,17
	• Frais afférents aux dettes d'investissement	2.156,29	56.063,96
B	Charges du capital	222.474.849,57	213.635.906,22
	• Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles financées par la société et moins-values	189.671.757,13	184.310.445,27
	• Charges sur emphythéose	1.004.971,06	997.440,93
	• Amortissement des immobilisations corporelles financées par des subsides spécifiques des pouvoirs publics (crédits d'engagement)	31.633.595,74	28.183.926,73
	• Réductions de valeurs sur immobilisations et créances irrécouvrables	143.561,64	143.561,64
	• Réductions de valeurs sur immobilisations financières	20.964,00	531,65
	• Moins value sur réalisations d'actifs financiers	0,00	0,00
RÉSULTATS (I - II)		633.015,48	653.447,83



ACTIFS IMMOBILISÉS		2020	2019
I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00	0,00
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45.292.481,73	44.050.903,65
III.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.266.667.980,25	2.150.445.864,57
A	Terrains et constructions	905.217.238,19	903.030.919,04
B	Installations, machines et outillages	113.236.583,69	113.088.951,62
C	Mobilier et matériel roulant	642.258.111,70	647.927.991,76
D	Location-financement et droits similaires	129.758.296,59	134.412.431,15
E	Autres immobilisations corporelles	12.355.755,43	12.627.300,09
F	Immobilisations en cours et acomptes versés	463.841.994,65	339.358.270,91
IV.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	90.288.325,47	90.643.267,26
A	Entreprises liées	73.416.500,00	73.416.500,00
B	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.254.689,55	1.254.689,55
C	Autres immobilisations financières		
	1. Actions et parts	47.020,32	67.984,32
	2. Créances et cautionnements en numéraire	15.570.115,60	15.904.093,39
ACTIFS CIRCULANTS			
V.	CRÉANCES À PLUS D'UN AN	877.080,00	956.179,30
B	Autres créances	877.080,00	956.179,30
VI.	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	43.312.814,94	37.506.896,81
A	Stocks		
	1. Approvisionnements	41.274.989,28	34.530.360,33
	2. En-cours de fabrication	2.037.825,66	2.976.536,48
B	Commandes en cours d'exécution	0,00	0,00
VII.	CRÉANCES À UN AN AU PLUS	537.625.807,09	587.302.457,57
A	Créances commerciales	91.026.760,38	92.511.999,02
B	Autres créances	446.599.046,71	494.790.458,55
VIII.	PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	0,00	0,00
B	Autres placements	0,00	0,00
IX.	VALEURS DISPONIBLES	13.313.312,64	24.546.962,18
X.	COMPTES DE RÉGULARISATION	21.766.505,49	22.134.099,59
TOTAL DE L'ACTIF		3.019.144.307,61	2.957.586.630,93

CAPITAUX PROPRES		2020	2019
I. CAPITAL		37.000.000,00	37.000.000,00
A	Capital souscrit	37.000.000,00	37.000.000,00
IV. RÉSERVES		92.783.417,31	92.783.417,31
A	Réserve légale	3.700.000,00	3.700.000,00
D	Réserves disponibles		
	• Fonds d'investissement	89.083.417,31	89.083.417,31
	• Fonds d'intérêts et de créances douteuses	0,00	0,00
	• Autres réserves disponibles	0,00	0,00
V. BÉNÉFICE/PERTE REPORTÉ(E) DE L'EXERCICE EN COURS		-98.005.979,86	0,00
VI. SUBSIDES EN CAPITAL		2.415.152.821,02	2.251.860.754,86
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			
VII. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		193.957.777,92	173.191.418,48
A	Prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	112.687.344,19	116.077.772,59
B	Charges fiscales	2.340.837,05	1.527.249,15
C	Risques et charges	9.680.000,00	11.210.542,00
D	Autres risques et charges		
	• Provision pour sinistres à régler aux tiers	14.605.287,66	14.382.026,06
	• Provision heures à récupérer	17.435.729,68	14.553.541,76
	• Provision pour litiges en cours	31.920.046,67	6.496.957,42
	• Provision pour litige social	1.101.945,67	1.545.184,89
	• Provision environnementale	4.186.587,00	7.398.144,61
DETTES		378.256.271,22	402.751.040,28
VIII. DETTES À PLUS D'UN AN		58.057.335,68	61.550.307,68
A	Dettes financières		
	3. Dettes de location-financement et assimilés	54.000.000,00	55.500.000,01
	4. Établissements de crédit	4.000.000,00	6.000.000,00
C	Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
D	Autres dettes	57.335,68	50.307,67
IX. DETTES À UN AN AU PLUS		279.328.505,03	292.997.749,11
A	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	3.500.000,00	5.450.894,86
B	Dettes financières - Établissements de crédit	0,00	0,00
C	Dettes commerciales - Fournisseurs	150.327.053,94	175.431.332,85
D	Acomptes reçus	903,66	1.971.687,62
E	Dettes fiscales, salariales et sociales	125.011.879,42	109.103.717,21
F	Autres dettes	488.668,01	1.040.116,57
X. COMPTES DE RÉGULARISATION		40.870.430,51	48.202.983,49
TOTAL DU PASSIF		3.019.144.307,61	2.957.586.630,93

Arrêté par le Conseil d'administration en séance du 30 mars 2021

L'Administrateur-directeur général,
Briec de MEEÛS

Le Président du Conseil d'administration,
Merlijn ERBUER

ACTIFS IMMOBILISÉS

I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00
	Frais de restructuration	9.814.152,39
	Amortissement	-9.814.152,39
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45.292.481,73
	Frais de développement	148.973.736,12
	Amortissements	-117.727.143,59
	Concessions , brevets, licences, etc.	42.709.809,01
	Amortissements	-28.663.919,81
III.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.266.667.980,25
A	Terrains et constructions	905.217.238,19
	• Terrains	64.692.751,70
	• Constructions	414.583.803,44
	- Bâtiments	744.885.705,46
	- Amortissement	-330.301.902,02
	• Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	425.940.683,05
	- Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	838.230.339,75
	- Amortissement	-412.289.656,70
B	Installations, machines et outillage	113.236.583,69
	- Installations, machines et outillage	502.874.451,26
	- Amortissement	-389.637.867,57
C	Mobilier, matériel roulant et pièces unbw	642.258.111,70
	• Mobilier et matériel de bureau	4.746.590,57
	- Mobilier et matériel de bureau	14.900.710,39
	- Amortissement	-10.154.119,82
	• Matériel roulant d'exploitation	637.511.521,13
	- Rames de métro	547.522.637,83
	- Amortissement	-383.515.944,49
	- Tramway	646.815.245,30
	- Amortissement	-344.651.880,23
	- Autobus	289.373.158,57
	- Amortissement	-139.347.386,68
	- Autre matériel roulant	52.936.166,42
	- Amortissement	-31.620.475,59
D	Location-financement et droits similaires	129.758.296,59
	• Machines/Outillage	0,00
	- Machines/Outillage	0,00
	- Amortissement	0,00
	• Rames de métro	0,00
	- Rames de métro	0,00
	- Amortissement	0,00
	• Tramways	129.758.296,59
	- Tramways	162.894.709,34
	- Amortissement	-33.136.412,75
E	Autres immobilisations corporelles:	12.355.755,43
	• Bâtiments pris en location	178.830,71
	- Bâtiments pris en location	374.525,63
	- Amortissement	-195.694,92
	• Commerces stations	1.165.251,69
	- Commerces stations	1.576.836,08
	- Amortissement	-411.584,39
	• Terrains et bâtiments donnés en location	866.642,27
	- Terrains donnés en location	457.666,42
	- Bâtiments donnés en location	615.015,30
	- Amortissement	-206.039,45
	• Matériel roulant	0,00
	- Matériel roulant	700.558,97
	- Amortissement	-700.558,97

ACTIFS IMMOBILISÉS (SUITE)

• Terrains cédés en emphytéose	10.145.030,76
- Terrains cédés en emphytéose	10.659.460,00
- Réduction de valeur	-514.429,24
• Bâtiments cédés en emphytéose	0,00
- Bâtiments cédés en emphytéose	0,00
- Amortissement	0,00
F Immobilisations en cours et acomptes versés	463.841.994,65
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	90.288.325,47
A Entreprises liées	73.416.500,00
a) CITEO SADP - Acquisition	73.416.500,00
B Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.254.689,55
a) TRANSURB CONSULT - Acquisition	495.787,05
TRANSURB CONSULT - Réduction de valeur	0,00
b) OPTIMOBIL - Acquisition	49.500,00
c) TRANSAMO - Acquisition	0,00
d) BELGIAN MOBILITY CARD -Acquisition	709.402,50
C Autres immobilisations financières	47.020,32
TRANSAMO - Acquisition	129.600,00
TRANSAMO - Réduction de valeur	-82.579,68
CREDIT OUVRIER - Acquisition	23.761,24
CREDIT OUVRIER - Réduction de valeur	-23.761,24
D Créances et cautionnements en numéraire	15.570.115,60

ACTIFS CIRCULANTS

V. CRÉANCES À PLUS D'UN AN	877.080,00
B Autres créances	877.080,00
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	43.312.814,94
A Stocks	43.312.814,94
1. Approvisionnements	41.274.989,28
2. Fabrications et travaux en cours	2.037.825,66
VII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS	537.625.807,09
A Créances commerciales	91.026.760,38
• Clients	89.481.163,34
• Fournisseurs (débiteurs)	198.553,78
• Factures à établir	335.900,60
• Note de crédit à recevoir	991.341,05
• Acomptes versés	0,00
• Créances douteuses	19.801,61
B Autres créances	446.599.046,71
• Personnel	256.758,70
• T.V.A. à récupérer	18.008.429,58
• Quote-part de l'État dans les intérêts sur emprunts	0,00
• Rémunérations du personnel détaché	-39.680,19
• Solde de la subvention d'exploitation à recevoir	405.994.636,72
• Divers	22.378.901,90
VIII. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	0,00
IX. VALEURS DISPONIBLES	13.313.312,64
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	21.766.505,49

TOTAL DE L'ACTIF	3.019.144.307,61
-------------------------------	-------------------------

CAPITAUX PROPRES

I. CAPITAL	37.000.000,00
IV. RÉSERVES	92.783.417,31
A Réserve légale	3.700.000,00
D Réserves disponibles	89.083.417,31
• Fonds d'investissement	89.083.417,31
• Fonds d'intérêts et de créances douteuses	0,00
• Autres réserves disponibles	0,00
V. BÉNÉFICE/PERTE REPORTÉ(E) DE L'EXERCICE EN COURS	-98.005.979,86
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	2.415.152.821,02

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

VII. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	193.957.777,92
A Provision pour pensions et autres obligations similaires	112.687.344,19
B Provision pour charges fiscales	2.340.837,05
C Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	9.680.000,00
D Autres risques et charges	69.249.596,68
• Provision pour sinistres à régler aux tiers	14.605.287,66
• Provision pour litiges en cours	31.920.046,67
• Provision pour heures à récupérer	17.435.729,68
• Provision pour litige social	1.101.945,67
• Provision environnementale	4.186.587,00

DETTES

VIII. DETTES À PLUS D'UN AN	58.057.335,68
A Dettes financières	58.000.000,00
3. Dettes de location-financement et assimilés	54.000.000,00
4. Établissements de crédit:	
Emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	4.000.000,00
C Acomptes reçus sur commande	0,00
D Autres dettes	57.335,68
IX. DETTES À UN AN AU PLUS	279.328.505,03
A Dettes à plus d'un an échéant dans l'année:	3.500.000,00
• Dettes de location-financement mobilier	1.500.000,00
• Remboursements dont l'échéance se situe en 2020 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	2.000.000,00
B Dettes financières - Établissements de crédit	0,00
C Dettes commerciales	150.327.053,94
D Acomptes reçus	903,66
E Dettes fiscales, salariales et sociales	125.011.879,42
F Autres dettes	488.668,01
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	40.870.430,51

TOTAL DU PASSIF	3.019.144.307,61
------------------------	-------------------------

SITUATION DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2019	Remboursement au cours de l'année 2020	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2020	Remboursement au cours de l'année 2021	Montant à rembourser au-delà du 31 décembre 2021	Montant à rembourser à partir du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2025	Montant à plus de 5 ans
1984	12.394.676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.552.326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6.841.861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6.792.282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12.146.782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1.536.939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7.064.965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.948.956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46.881.741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5.275.056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26.499.817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54.933.205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34.754.672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35.250.459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49.578.704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51.685.799,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999	83.589.696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21.000.000,00	1.400.000,00	1.400.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006	58.320.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	30.000.000,00	8.000.000,00	2.000.000,00	6.000.000,00	2.000.000,00	4.000.000,00	4.000.000,00	0,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	816.054.912,57	9.400.000,00	3.400.000,00	6.000.000,00	2.000.000,00	4.000.000,00	4.000.000,00	0,00

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2020	2019
II. COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	1.132.610.503,91	1.055.413.887,34
A Approvisionnements et marchandises	52.435.545,11	49.106.704,01
1. Achats et sous-traitances générales	57.391.600,31	51.026.094,43
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-4.956.055,20	-1.919.390,42
B Services et biens divers	198.533.232,13	172.288.937,26
C Rémunérations, charges sociales et pensions	634.895.628,40	623.896.679,53
D Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	217.595.047,22	211.185.004,65
E Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	-5.972.194,05	-10.868.936,89
F Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations -)	20.766.359,44	-4.912.405,93
G Autres charges d'exploitation	13.677.358,10	13.390.464,00
H Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	0,00	0,00
I Charges d'exploitation non récurrentes	679.527,56	1.327.440,71

RÉSULTATS FINANCIERS

V. CHARGES FINANCIÈRES	7.421.866,53	6.892.661,69
A Charges des dettes récurrentes	450.397,87	2.110.683,41
B Réductions de valeur sur actifs circulants récurrentes autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises -)	-5.837,93	9.707,63
C Autres charges financières récurrentes	6.956.342,59	4.771.739,00
D Charges financières non récurrentes	20.964,00	531,65

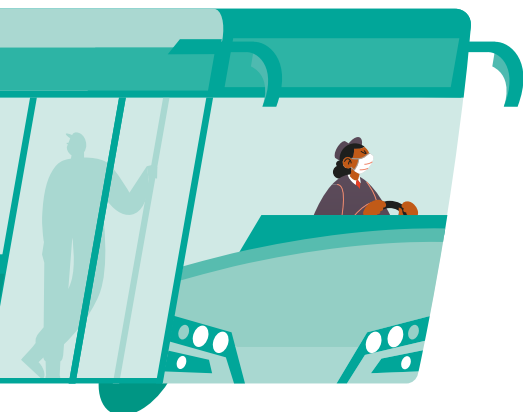
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

X. IMPÔTS	318.285,80	790.973,70
------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES CHARGES	1.140.350.656,24	1.063.097.522,73
--------------------------	-------------------------	-------------------------

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

XI. BÉNÉFICE/PERTE	-98.005.979,86	350.100,27
---------------------------	-----------------------	-------------------



RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2020	2019
I. VENTES ET PRESTATION	817.850.062,86	846.242.916,37
A Chiffre d'affaires : recettes du trafic	213.554.295,49	285.787.870,86
B Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-938.710,82	-1.338.827,19
C Production immobilisée	87.283.545,70	73.630.613,60
D 1. Autres produits d'exploitation	107.326.296,23	96.326.327,33
2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement	397.780.000,00	387.971.000,00
E Produits d'exploitation non récurrents	12.844.636,26	3.865.931,77

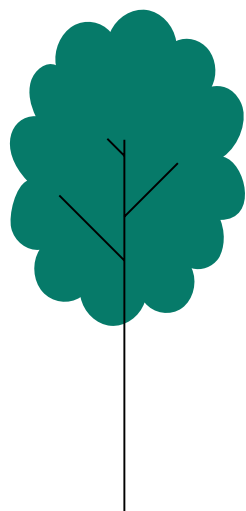
RÉSULTATS FINANCIERS

IV. PRODUITS FINANCIERS	224.494.613,52	217.204.706,63
A Produits des immobilisations financières récurrentes	2.156,29	29.836,98
B Produits des actifs circulants récurrents	1.007.822,16	744.565,45
C Autres produits financiers récurrents dont les subsides en intérêts et capital octroyés par la Région de Bruxelles-Capitale	223.484.635,07	216.430.304,20
D Autres produits financiers non récurrents	0,00	0,00

TOTAL DES PRODUITS	1.042.344.676,38	1.063.447.623,00
---------------------------	-------------------------	-------------------------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

A Résultat à affecter		
1. Bénéfice/Perte de l'exercice à affecter	-98.005.979,86	350.100,27
C Affectation aux capitaux propres		
1. Fonds d'investissement		350.100,27
D Bénéfice (perte) à reporter	-98.005.979,86	
F Bénéfice à distribuer		
3. Autres allocataires		



I. à III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de restructuration et de développement	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	125.812.645,20	33.123.053,73	1.762.156.780,13	474.271.783,31
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Cessions et désaffectations	0,00	-1.242.406,57	-200.604.653,55	-2.939.594,06
- Transferts d'une rubrique à une autre	32.975.243,31	10.829.161,85	86.256.670,33	31.542.262,01
• Au terme de l'exercice	158.787.888,51	45.194.622,15	1.647.808.796,91	502.874.451,26
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	-96.518.202,89	-18.366.592,39	-859.125.861,09	-361.182.831,69
• Mutations de l'exercice				
- Actés	-31.023.093,09	-11.539.733,99	-79.208.122,79	-31.047.736,07
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	0,00	1.242.406,57	195.742.425,16	2.947.028,41
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00	354.328,22
• Au terme de l'exercice	-127.541.295,98	-31.148.732,95	-742.591.558,72	-389.637.867,57
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	31.246.592,53	14.045.889,20	905.217.238,19	113.236.583,69

	Mobilier et matériel roulant	Location- financement et droits similaires (mobilier et matériel roulant)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	1.662.710.976,09	162.966.821,56	14.371.512,40	339.358.270,91
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	755.076,55	0,00	0,00	340.071.387,31
- Cessions et désaffectations	-165.889.910,20	-72.112,22	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	53.971.776,07	0,00	12.550,00	-215.587.663,57
• Au terme de l'exercice	1.551.547.918,51	162.894.709,34	14.384.062,40	463.841.994,65
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	-1.014.782.984,33	-28.554.390,41	-1.744.212,31	0,00
• Mutations de l'exercice:				
- Actés	-59.981.693,70	-4.654.134,56	-284.094,66	0,00
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	165.120.543,00	72.112,22	0,00	0,00
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	-354.328,22	0,00	0,00	0,00
• Au terme de l'exercice	-909.289.806,81	-33.136.412,75	-2.028.306,97	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	642.258.111,70	129.758.296,59	12.355.755,43	463.841.994,65

IV. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (RUBRIQUE 28 DE L'ACTIF)

1. Participations, actions et parts (rubrique 280/2/4)	74.718.209,87
• Montant au terme de l'exercice précédent	74.739.173,87
• Mutation de l'exercice:	
- Acquisitions	0,00
- Cessions	0,00
- Réduction de valeur sur participation (dotations)	-20.964,00
- Réduction de valeur sur participation (reprises)	0,00
- Transfert d'une rubrique à l'autre	0,00
2. Créances (rubrique 288 Garanties)	15.570.115,60
• Montant au terme de l'exercice précédent	15.904.093,39
• Mutations de l'exercice	
- Augmentations	0,00
- Remboursements	-333.977,79

VIII. SITUATION DU CAPITAL

Le capital est de 37 millions d'EUR pour 140.000 parts sociales..... **37.000.000,00**

IX. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour sinistres à régler aux tiers (rubrique 166 du passif)	14.605.287,66
Provisions sociales, fiscales et pour autres risques et charges (rubriques 16).....	179.352.490,26

X. ÉTAT DES DETTES

Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an	61.557.335,68
• Durée résiduelle d'un an au plus:	3.500.000,00
- Établissements de crédit - dettes en compte emprunt	2.000.000,00
- Dettes de location-financement et assimilés	1.500.000,00
• Durée résiduelle de plus d'un an mais de cinq ans au plus:	58.057.335,68
- Établissements de crédit	4.000.000,00
- Autres dettes	57.335,68
- Dettes de location-financement et assimilés	54.000.000,00
• Durée résiduelle de plus de cinq ans:	0,00
- Établissements de crédit	0,00
- Autres dettes	0,00
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges	6.000.000,00
• Dettes à plus d'un an:	
- Établissements de crédit	4.000.000,00
• Dettes à un an au plus:	
- Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	2.000.000,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	125.011.879,42
• Impôts (rubriques 450/3 du passif)	
- Dettes fiscales non échues	13.584.789,65
• Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)	
- Dettes envers l'Office national de sécurité sociale et autres dettes salariales et sociales	111.427.089,77

XI. COMPTES DE RÉGULARISATION (RUBRIQUE 492/3/7 DU PASSIF)	40 870 430,51
Charges à payer	199 657,00
Intérêts courus non échus	246 728,89
Produits à reporter - SEB Lease	7 163 466,04
Factures établies par anticipation	0,00
Loyers encaissés anticipativement	40 129,62
Recettes du trafic encaissées d'avance	33 220 448,96

XII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Effectif au 31 décembre 2020	9 843
- Ouvriers	6 696
- Employés	2 921
- Personnel de direction	226
Total des charges de rémunérations	634 895 628,40
Réduction des cotisations sociales imputées en autres produits d'exploitation	-13 931 898,73
Charges de rémunérations totales nettes	620 963 729,67
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en dépenses d'exploitation;	547 492 324,81
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux refacturée pour les agents détachés à l'Administration régionale;	8 959 555,54
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur la dotation spécifique sécurité;	26 790 685,10
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur la dotation spécifique escalators;	0,00
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en investissement;	37 040 737,89
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur les travaux à charges des tiers;	680 426,33
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée aux contrats de premier emploi	0,00
Ventilation des charges entre actifs et non actifs	
• Charges relatives au personnel actif	600 291 898,79
Rémunérations payées pendant l'année	422 025 988,16
Les charges sociales de caractère légal atteignent (sous déduction des réductions de cotisations sociales pour un montant de 13.931.898,73 EUR). Elles comprennent:	115 267 828,89
- les cotisations patronales à la sécurité sociale des travailleurs;	
- les charges des accidents du travail;	
- le salaire hebdomadaire et le salaire mensuel garantis;	
- le paiement des rémunérations correspondant aux congés pour événements familiaux et à l'accomplissement d'obligations civiques;	
- les crédits d'heures pour l'enseignement de promotion sociale;	
- l'intervention de la société dans le prix d'abonnements S.N.C.B.;	
- les indemnités pour déplacements au service médical du travail;	
- les indemnités compensatoires de préavis;	
- les frais d'entretien des vêtements de travail.	
Le total des charges sociales de caractère légal représente 27,31 % des rémunérations.	
Autres avantages conventionnels accordés au personnel	62 998 081,74
- secours en cas de maladie	6 649 960,57
- tickets - restaurants	13 738 725,95
- assurance hospitalisation	4 674 916,56
- assurance groupe pension	29 740 896,10
- assurance maladie-invalidité (cami)	280 044,00
- service social	3 745 699,73
- primes diverses	610 061,45
- allocation au fonds syndical	1 429 147,11
- allocation d'attente réduite à charge de l'O.N.Em.	-309 340,00
- provisions primes diverses	2 437 970,27
Ces avantages extra-légaux représentent 14,93 % des rémunérations.	
• Charges relatives au personnel non actif (pensionné, prépensionné ou bénéficiant du système de départ anticipé)	20 671 830,88
Les charges relatives au personnel non actif couvrent:	
- l'indemnité complémentaire octroyée aux prépensionnés et travailleurs âgés mis au chômage;	20 623 571,88
- l'allocation complémentaire aux agents pensionnés ainsi qu'aux veuves et orphelins;	48 259,00
L'ensemble des charges légales et extralégales pour les non-actifs se chiffre ainsi à 4,9 % des rémunérations.	

• Réductions de valeur	-5.972.194,05
Stocks et commandes en cours	
- Dotations	1.673.395,19
- Reprises	-3.461.968,94
Créances commerciales	
- Dotations	2.540.089,91
- Reprises	-6.723.710,21
• Provisions pour risques et charges	20.766.359,44
- Dotations	77.400.646,64
- Utilisations et reprises	-56.634.287,20
• Autres charges d'exploitation	13.677.358,10
- Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	8.039.589,68
- Autres charges	5.637.768,42

XIII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS FINANCIERS

• Autres produits financiers	223.484.635,07
- Subsidés en capital	222.453.885,57
- Subsidés en intérêts	372.112,56
- Autres produits financiers	658.636,94
• Réductions de valeurs sur actifs circulants	-5.837,93
- Dotations	23.918,71
- Reprises	-29.756,64

XV. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts et précomptes dus ou versés	318.285,80
--	------------

XVI. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

• Taxe sur la valeur ajoutée portée en compte	
- à l'entreprise (déductible)	113.811.017,17
- par l'entreprise	66.454.137,22
• Montants retenus à charge de tiers	
- précompte professionnel	78.954.977,46
- précompte mobilier	313.469,38

XVII. INDICATIONS RELATIVES AUX DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

• Engagements au 31 décembre 2020	
- engagements d'acquisition	1.093.910.488,00
- engagement et recours liés aux produits dérivés	0,00
- cautions reçues de tiers	297.542.544,41
- cautionnements donnés pour notre compte	1.745.712,15
- créanciers de loyers et redevances	0,00
- engagements de la Région	57.576.960,10
- valeur des titres de transport remis en consignation au personnel et aux tiers vendeurs	1.594.744,40
- dette garantie par la Région	6.000.000,00

• Régime complémentaire de pension

Il s'agit d'une pension complémentaire octroyée à l'ensemble des membres du personnel pensionnés et à leurs ayants droit. Celle-ci résulte d'une convention collective et octroie à chaque agent pensionné en vie à l'âge de la retraite une rente viagère et au décès de l'agent une rente de survie aux ayants droit. Cette rente viagère ou de survie peut être convertie en capital.

Ce régime est géré dans le cadre d'une assurance groupe conclue auprès d'Ethias; celle-ci s'est substituée, sans octroi d'avantages nouveaux aux fonds de pension interne anciennement en vigueur et qui était caractérisé par l'absence de réserves financières et la prise en charge sur l'exercice des coûts induits par les rentes octroyées.

L'assureur a confirmé que les avoirs financiers actuels d'origine patronale couvrant ces promesses de pensions complémentaires s'élèvent au 31/12/2020 à 276.208.858 EUR compte tenu des versements légaux requis, des prélèvements effectués et des intérêts générés.

XIX. INDICATIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

Rémunérations directes à charge du compte de résultats

BENEFICIAIRE	FONCTION	MONTANT BRUT ANNUEL (EN €)
BALCAEN Patrick	Administrateur de la S.T.I.B.	2.449,25
BELKHATIR Naima	Administratrice de la S.T.I.B.	1.313,48
BEN MOHA Ismaël	Administrateur de la S.T.I.B.	1.313,48
BOUJIDA Omar	Administrateur de la S.T.I.B.	2.226,26
COCHEZ Geert	Chargé de mission du comité de gestion de la S.T.I.B.	6.995,59
de MEEÛS Brieuc	Administrateur, Directeur Général de la S.T.I.B.	0,00
DE SCHRIJVER Marie Julie Jeanne	Administratrice de la S.T.I.B.	1.097,82
ECKER Christian Marc Jean	Administrateur de la S.T.I.B.	2.437,13
EL OUKILI Ibrahim	Administrateur de la S.T.I.B.	1.092,94
ERBUER Merlijn	Président de la S.T.I.B.	9.632,88
GUENNED Abbès	Commissaire du gouvernement de la région Bruxelles-Capitale auprès de la S.T.I.B.	6.035,75
HANA Suzanne	Administrateur de la S.T.I.B.	1.313,48
LAUWERS Kris	Administrateur, Directeur Général Adjoint de la S.T.I.B.	0,00
MAHLA Samir	Administrateur de la S.T.I.B.	1.203,21
MBAYOKO MAKAWAGA Gisèle	Administratrice de la S.T.I.B.	985,11
MOSTEFA Lotfi	Vice-Président de la S.T.I.B.	9.632,88
PETIT Joëlle	Administratrice de la S.T.I.B.	1.095,38
PILLOIS Matthieu	Administrateur de la S.T.I.B.	2.554,63
RAISS Saliha	Administratrice de la S.T.I.B.	1.203,21
RIGA Vincent	Commissaire du gouvernement de la région Bruxelles-Capitale auprès de la S.T.I.B.	5.075,91
TIMMERMANS Robert	Administrateur de la S.T.I.B.	2.554,63
VANDERBORGHT Céline	Administratrice de la S.T.I.B.	1.205,65



Avantages et frais de représentation payés par la STIB

En application de la note GM n° CA-2/2020 du 16.01.2020, les avantages et frais de représentation sont repris tels que décrits ci-dessous :

L'enveloppe globale des avantages de toute nature et frais de représentation pour le président et le vice-président ne peut être supérieure à 25 % du montant de la rémunération maximale annuelle de ces derniers. Les frais de représentation relatifs à l'exercice de la fonction sont remboursés a posteriori sur présentation d'un justificatif et de la preuve de paiement par les mandataires publics de la STIB.

Le président et le vice-président n'ont pas utilisé le budget qui leur est alloué en 2020 pour leur frais de représentation.

La STIB a souscrit à une police d'assurance responsabilité des administrateurs (Directors and Officers Liability Insurance (D&O)) couvrant notamment la faute professionnelle, c'est-à-dire toute erreur de fait ou de droit, fausse représentation, déclaration ou rapport inexact, infraction aux dispositions légales ou statutaires, tout acte ou omission, négligence ou manquement aux devoirs de leurs fonctions, commis ou prétendument commis par tout assuré, individuellement ou autrement, dans le cadre des fonctions qui justifient sa qualité d'assuré ou toute allégation introduite contre lui uniquement en raison de sa qualité d'assuré.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent un iPad à leur disposition aux fins entre autres d'accéder aux documents des conseils et des comités.

Le président, le vice-président, le chargé de mission, les commissaires du Gouvernement et tous les membres du Conseil d'administration bénéficient d'un libre-parcours sur le réseau de la STIB. Aucun membre des organes de gestion ne dispose de carte de crédit, d'assurance de groupe ou de tickets-restaurant en tant que mandataire public.

Modification des rémunérations des membres des organes de gestion à partir du 1^{er} janvier 2018.

L'arrêté d'exécution du 4 octobre 2018 conjoint du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant exécution de la nouvelle ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 fixe, à nouveau, les limites avec des montants maximum des rémunérations, des avantages de toutes nature et des frais de représentation. En date du 15 janvier 2018, les organes de gestion ont aligné les émoluments des mandataires sociaux de la STIB aux montants fixés par l'arrêté.

XX. RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés.

Frais de restructuration

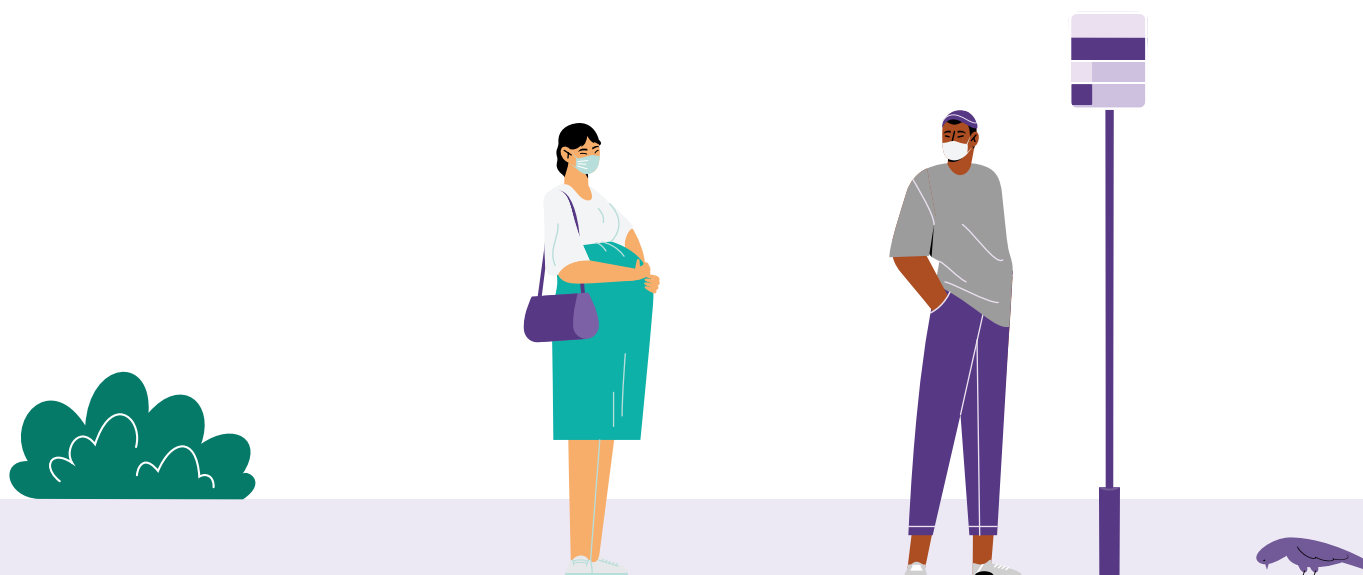
La société a la faculté de mettre en œuvre d'éventuelles mesures de restructuration. Conformément à la législation, les charges induites pourront être actées comme frais de restructuration lorsqu'il s'agit de charges engagées dans le cadre d'une modification substantielle de l'organisation de l'entreprise, nettement circonscrites et qui ont un impact favorable et durable sur l'efficacité de l'entreprise. La législation prévoit un amortissement en maximum 5 ans.

Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition sous déduction des montants restant éventuellement à libérer et des moins-values certaines et durables. Ce poste comprend également la participation de la société dans le capital des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation ainsi qu'en créances et cautionnements en numéraire, les sommes déposées à titre de garanties.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Tous les biens repris dans les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'un inventaire détaillé. Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'apport, à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents. Les amortissements sont calculés selon la durée de vie et les pourcentages ci-après. Par transformations, il faut entendre aussi réparations et aménagements.



IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DURÉE DE VIE	% / AN
Frais de développement	5 ans	20
	1 an	100
Concessions, brevets, licences	5 ans	20
	1 an	100
Terrains et constructions		
- Terrains	illimitée	
Bâtiments		
- Acquisitions	40 ans	2,5
- Transformations	20 ans	5
- Aménagements	10 ans	10
- Appointements	1 an	100
- Agences commerciales - acquisitions	20 ans	5
- Agences commerciales - transformations	10 ans	10
- Installations sur réseaux y compris sanisettes - acquisitions	20 ans	5
- Installations sur réseaux y compris sanisettes - transformations	10 ans	10
- Autres droits réels	40 ans	2,5
Réseaux (1)		
- Voies	25 ans	4
- Lignes	10 ans	10
- Câbles et sous-stations	20 ans	5
- Câbles et sous-stations- transformations	10 ans	10
- Signalisation	20 ans	5
- Signalisation - transformations	10 ans	10
- Site propre bus	10 ans	10
- Réseaux - micro-investissement et appointements	1 an	100
Installations, machines et outillages		
- Gros équipements	20 ans	5
- Machines et équipements	10 ans	10
- Equipement de gestion y compris billettique, perception - acquisition	10 ans	10
- Équipement de gestion y compris billettique, perception - transformation	5 ans	20
- Informatique industrielle - acquisition	10 ans	10
- Informatique industrielle - transformation	5 ans	20
- Outillage divers y compris les appareillages de mesure	5 ans	20
- Informatique de gestion	5 ans	20
Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW) (2)		
- UNBW Métro et métro ZRP	16 ans	6,3
- UNBW Trams 7000/7800/7900	1 an	100
- UNBW Trams 2000 et trams ZRP	12 ans	8,3
- UNBW Trams 3000 / 4000 / TNG	13 ans	7,7
- UNBW Bus standard / articulés	1 an	100
- UNBW Bus hybride	2 ans	50
- UNBW Bus électrique	6 ans	16,7
- UNBW Evobus, A330 et O530G	7 ans	14,3
- UNBW Minibus	1 an	100
- UNBW Maintenance infrastructures (voies, lignes et câbles, ...)	9 ans	11,1
Mobilier et matériel de bureau		
- Mobilier et matériel de bureau y compris les appareils de communication	5 ans	20
Métro		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie \geq 17 ans	17 ans	5,9
- Grande révision	8 ans	12,5
- Petite révision	4 ans	25
- Transformations d'une durée de vie $<$ 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100

Tramways		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Acquisition Tram Nouvelle Génération	30 ans	3,3
- Transformations d'une durée de vie ≥ 17 ans	17 ans	5,9
- Transformations d'une durée de vie < 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
- Aménagement, réparation, transformation	7 ans	14,3
Autobus		
- Acquisitions	13 ans	7,7
- Transformations d'une durée de vie ≥ 6 ans	6 ans	16,7
- Transformations d'une durée de vie < 6 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Minibus handicapés		
- Acquisitions	8 ans	12,5
- Transformations d'une durée de vie ≥ 4 ans	4 ans	25
- Transformations d'une durée de vie < 4 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Véhicules utilitaires ferrés		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie ≥ 17 ans	17 ans	5,9
- Grande révision	8 ans	12,5
- Petite révision	4 ans	25
- Transformations d'une durée de vie < 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Véhicules utilitaires sur pneu		
- Acquisitions	10 ans	10
- Transformations d'une durée de vie ≥ 5 ans	5 ans	20
- Transformations d'une durée de vie < 5 ans	1 an	100
Automobiles	5 ans	20
Matériel ferré détenu en leasing	35 ans	2,9
Bâtiments pris en location		
- Transformations	20 ans	5
- Aménagements	10 ans	10

(1) Réseaux

L'ensemble de la gestion des réseaux voies, lignes aériennes, câbles et site bus fait l'objet d'une ventilation par unités d'œuvre simple, à savoir les mètres courants. À chacun de ces mètres, nous avons associé sa vétusté exprimée en années d'utilisation et donc d'amortissement industriel réalisé. Cette méthodologie assure le suivi précis de tout tronçon faisant l'objet d'un renouvellement et prend en compte les éventuelles réductions de valeurs et utilisations/reprises des subsides en capital associées auxdits biens.

(2) Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW)

Des articles sont considérés comme stratégiques lorsqu'ils sont acquis en même temps que les véhicules auxquels ils se rapportent, soit pour des questions de fabrications en séries spécifiques, de délais particulièrement longs de réapprovisionnement ou de coûts anormalement élevés, s'ils devaient être acquis ultérieurement. Des articles sont considérés comme réparables lorsque ces articles, du fait de leur réparation en externe ou en interne, parcourent plusieurs cycles d'utilisation pendant leur durée de vie et auxquels sont associés un code de réparation atelier et un statut bloqué à la recomande. L'ensemble des articles détenus en stock a fait l'objet d'un examen technique afin de classer ceux-ci soit en pièces de consommation courante (HIBE) gérées en quantité et valeur en stock, soit comme articles UNBW gérés en quantité en stock mais avec valorisation non plus en stock mais dans les présentes immobilisations. Les pièces UNBW ont alors été triées en différentes catégories selon le type de matériel auquel elles se rapportent et chacune de ces catégories de biens fait alors l'objet d'un amortissement en fonction de la moitié de la durée de vie restant à amortir des véhicules concernés les plus récents.

Stocks

Les pièces d'approvisionnement font l'objet d'un inventaire physique permanent et sont valorisées au prix moyen pondéré, compte tenu des prix d'acquisition ou des coûts de revient appliqués à chaque entrée.

Les en-cours de fabrication sont repris au coût de revient.

Les articles sont classifiés techniquement en deux grandes catégories :

- les articles stratégiques et réparables UNBW
- les articles de consommation normale HIBE

Tout en maintenant une gestion centralisée en SAP de tous les articles en quantités, qu'ils soient HIBE ou UNBW, seuls les articles de consommation (HIBE) restent valorisés en stock. La valeur des articles stratégiques et/ou réparables est, elle, transférée en immobilisations pour y faire l'objet d'un amortissement. Tous les articles font l'objet d'un examen des taux de rotation et de l'obsolescence. Cet examen donne lieu à des déclassements éventuels ou à des réductions de valeur.

Une réduction de valeur individualisée est appliquée sur tous les articles n'ayant plus eu de consommation, selon le tableau ci-dessous :

ARTICLES SANS CONSOMMATION	TAUX RÉD. DE VALEUR EN %
entre 2 et 3 ans	30
entre 3 et 4 ans	60
entre 4 et 5 ans	75
entre 5 et 6 ans	90
plus de 6 ans	100

En sus, tous les articles consommés font l'objet d'un calcul de rotation (calculé sur une moyenne de deux ans) et génèrent individuellement une réduction de valeur, conformément au tableau repris ci-après :

TAUX DE ROTATION SAP MOYEN	TAUX RÉD. DE VALEUR EN %
stock consommé en < 3 ans	0
stock consommé entre 3 et 4 ans	4
stock consommé entre 4 et 5 ans	10
stock consommé entre 5 et 6 ans	14
stock consommé entre 6 et 7 ans	18
stock consommé entre 7 et 8 ans	30
stock consommé entre 8 et 9 ans	40
stock consommé entre 9 et 10 ans	50
stock consommé entre 10 et 20 ans	70
stock consommé sur plus de 20 ans	100

Il est à souligner toutefois que les articles sont maintenus dans le système SAP pour leur prix moyen pondéré normal avant réduction de valeur afin de permettre le calcul correct des prix de revient. La réduction de valeur étant globalisée et déduite du stock global.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles donnent lieu à des réductions de valeur en cas d'incertitude quant à leur réalisation.

Provision pour risques et charges

Cette provision de 9.680.000 EUR couvre le coût probable de la rénovation HVAC de l'atrium, des frais de stabilité de Demets, de la location temporaire de sites pour le remisage de véhicules (Trams et Bus) et des expropriations liées aux travaux du métro Nord.

Provision pour sinistres à régler aux tiers

Cette provision de 14.605.287,66 EUR est constituée par la société comme « propre assureur ». Elle est valorisée, conformément à la législation en matière d'assurances et aux directives de la B.N.B. via une individualisation de l'ensemble des sinistres antérieurs à 2020 et pour lesquels des débours seraient à supporter raisonnablement par la société dans les années à venir. Cette estimation couvre aussi un forfait de 10 % des coûts pour la couverture des frais de gestion interne et externe.

Provision pour heures à récupérer, jours de garde et autres

Une provision de 17.435.729,68 EUR a été constituée conformément à la législation pour couvrir la charge potentielle représentée par l'ensemble des heures prestées par le personnel de l'entreprise, des jours capitalisés, des jours de garde non payés et des jours légaux non reportés. Ces heures sont normalement à récupérer par compensation sur le reste de leur carrière future.

Provision pour la couverture des charges de prépension, licenciement conventionnel et autres départs

Cette couverture des charges de prépensions, de licenciements conventionnels et autres départs s'élève à 111.570.705,86 EUR actualisée. Elle permet entre autres de couvrir les rentes mensuelles à payer entre l'âge de départ anticipé de tous les agents partis au 31/12/2020, selon les conventions et populations concernées, et l'âge de leur départ en pension légale à 65 ans, ainsi que les promesses de pensions individuelles et les indemnités de préavis éventuels.

Provision pour la couverture des litiges

Cette provision s'élève à 33.021.992,34 EUR.

Provision environnementale

Cette provision s'élève à 4.186.587,00 EUR.

Subsides en capital

Ils concernent :

- les interventions financières directes de la Région dans les charges spécifiques de restructuration de la société, d'extension et de modernisation du réseau. Ces subsides sont réduits individuellement et progressivement par imputation au compte de résultats, au rythme de la prise en charge de l'amortissement de ces immobilisations subsidiées;
- les subsides reçus pour rembourser le capital des emprunts d'investissement pris par la société et ayant pour objet le financement du renouvellement et de la restructuration de son outil d'exploitation. Il a été convenu, dans un souci de clarté, de traiter ce subside, à partir de 1997, comme les autres subsides en capital et de ne plus le prendre en résultat immédiatement. Les subsides reçus de la Région sous forme de dotations directes d'investissement, octroyés dans le cadre des programmes annuels d'investissement, sont dès lors pris en résultat au rythme de l'amortissement industriel global de l'ensemble des immobilisations concernées.

Les autres postes de l'actif ou du passif figurent au bilan à leur valeur comptable ou à leur valeur nominale

XXbis. MODIFICATION DES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DES TRAITEMENTS COMPTABLES

Néant

XXI. PUBLICATION DES EXTRAITS DES ACTES CONSTITUTIFS ET MODIFICATIONS DES STATUTS

Ordonnance du 22 novembre 1990 (Moniteur belge du 28 novembre 1990) relative à l'organisation des transports en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale, modifiée par les ordonnances du 19 juillet 1996 (Moniteur belge du 28 août 1996) et du 19 avril 2007 (Moniteur belge du 2 mai 2007). Un arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 décembre 1990 (publié au Moniteur belge du 18 décembre 1990) approuve la création et les statuts de la Société des transports intercommunaux de Bruxelles constituée par acte passé le 3 décembre 1990.



BILAN SOCIAL

I. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

A. TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Total	Hommes	Femmes
1 Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	8.696,1	7.805,8	890,3
Temps partiel	937,7	749,5	188,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	9.403,1	8.373,3	1.029,7
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	14.182.530	12.591.250	1.591.280
Temps partiel	1.096.258	973.258	123.000
Total	15.278.788	13.564.508	1.714.280
Frais de personnel			
Temps plein	575.933.622,01	511.313.869,62	64.619.752,39
Temps partiel	44.517.565,08	39.522.694,28	4.994.870,80
Total	620.451.187,09	550.836.563,90	69.614.623,19
Montant des avantages accordés en sus du salaire	261.994,89	232.599,06	29.395,83
2 Au cours de l'exercice précédent			
Nombre moyen de travailleurs en ETP	9.067,9	8.097,9	970,0
Nombre d'heures effectivement prestées	15.002.467	13.325.191	1.677.276
Frais de personnel	609.437.642,04	541.302.513,66	68.135.128,28
Montant des avantages accordés en sus du salaire	14.154.286,81	12.571.837,54	1.582.449,27
	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
3 À la date de clôture de l'exercice			
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	8.952	891	9.624,5
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	8.819	883	9.486,9
- Contrat à durée déterminée	130	8	134,6
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	3	0	3,0
• Par sexe et niveau d'études			
- Hommes	8.021	718	8.565,6
de niveau primaire	970	185	1.110,8
de niveau secondaire	5.873	457	6.218,1
de niveau supérieur non universitaire	633	49	670,3
de niveau universitaire	545	27	566,5
- Femmes	931	173	1.058,9
de niveau primaire	62	17	74,3
de niveau secondaire	435	67	485,1
de niveau supérieur non universitaire	160	38	186,2
de niveau universitaire	274	51	313,3
• Par catégorie professionnelle			
- Personnel de direction	215	11	223,5
- Employés	2.557	364	2.828,2
- Ouvriers	6.180	516	6.572,8
- Autres	0	0	0,0

B. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice		
Nombre moyen de personnes occupées	28,9	0
Nombre d'heures effectivement prestées	73 222	0
Frais pour l'entreprise	2 146 073,02	0

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
A. ENTRÉES			
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	874	10	880,0
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	746	6	749,9
- Contrat à durée déterminée	127	4	129,1
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	1	0	1,0
B. SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	375	86	436,4
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	269	83	328,2
- Contrat à durée déterminée	106	3	108,2
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	0	0	0,0
• Par motif de fin de contrat			
- Pension	42	20	56,8
- Chômage avec complément d'entreprise	56	51	90,7
- Licenciement	48	1	48,8
- Autre motif	229	4	240,1
- Dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	0	0	0,0

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	5 980	5 811	1 079
Nombre d'heures de formation suivies	366 157	5 812	66 097
Coût net pour l'entreprise		5 813	
- dont coût brut directement lié aux formations	23 854 765,00	58 131	3 008 709
- dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0	58 132	0
- dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0	58 133	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	0	5 831	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	5 832	0
Coût net pour l'entreprise	0	5 833	0
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	0	5 851	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	5 852	0
Coût net pour l'entreprise	0	5 853	0

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA STIB

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 2 juin 2020, conformément à la proposition du Conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant sept exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 3.019.144.307,61 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de -98.005.979,86 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation – Crise du COVID-19

L'annexe aux comptes annuels indique que la crise COVID 19 a eu un impact significatif sur les différentes rubriques des comptes de résultat 2020. En raison de ces impacts, l'exercice 2020 s'est clôturé par une perte de -98.005.979,86 EUR. Dans l'annexe, le



Conseil d'administration justifie l'application des règles d'évaluation en continuité d'exploitation. Cette justification est basée, d'une part, sur la reprise de l'activité après la crise COVID 19 et d'autre part sur les prévisions de trésorerie.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le Conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés, du Code des sociétés et des associations, et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.



Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- Commentaires sur les comptes annuels (à l'exception des données concernant le nombre de voyages) ;
- Événements importants survenus après la clôture de l'exercice ;
- Comptes annuels et résultats financiers ;
- Règles d'évaluation.

Comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Les chiffres figurant dans le rapport de gestion sont ceux repris dans les comptes budgétaires analytiques de la STIB. Ceux-ci ne sont pas le sujet du présent rapport..

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission. Néanmoins, il est à noter que les données relatives aux initiatives en matière de formation professionnelle sont basées sur des estimations faites par la direction.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- En ce qui concerne l'exhaustivité et l'évaluation des engagements hors bilan, nous appuyons sur les confirmations de la direction et de tiers. Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts, du Code des sociétés ou, à partir du 1er janvier 2020, du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 14 avril 2021.

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL: Commissaire, représenté par

MME

S. STEYAERT

réviseur d'entreprises

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS





31 mai 2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la manière dont nous avons accompli notre mission de surveillance et de contrôle au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nous avons examiné les différentes rubriques des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration et avons constaté leur concordance avec les livres sociaux.

L'existence des disponibilités en caisse et en banques est conforme aux documents comptables et aux extraits de comptes remis par les organismes dépositaires.

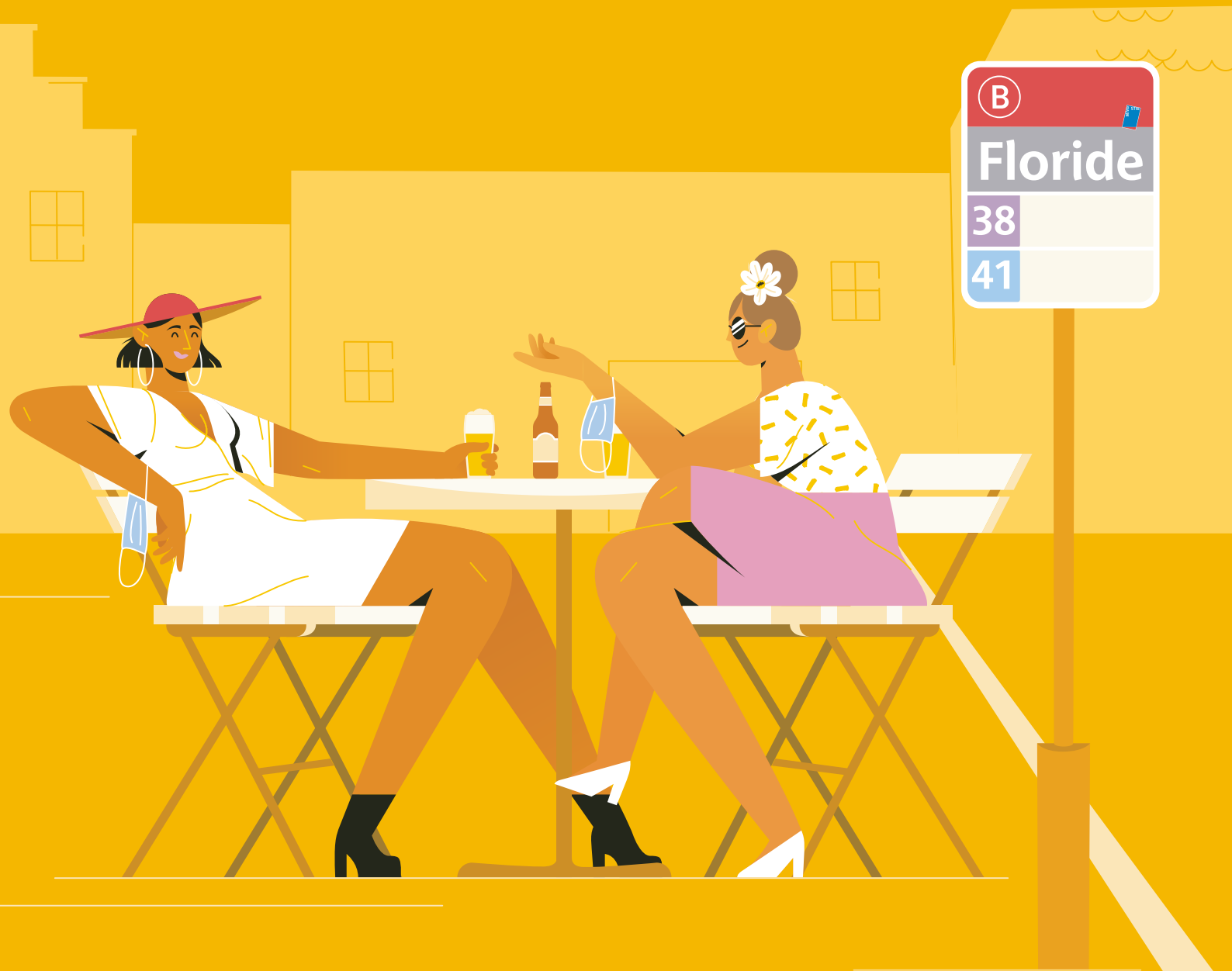
Pour l'accomplissement de notre mission, l'administration nous a donné tous les renseignements utiles et nécessaires.

Compte tenu des informations reprises également dans le rapport du commissaire-reviseur mentionné dans le présent rapport financier, nous vous proposons donc, Mesdames, Messieurs, d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le conseil d'administration.

Bruxelles, le 31 mars 2021.

P. BARETTE

W. STOEFIS



BOIRE UNE SPÉCIALE EN FLORIDE

ON EST BIEN À BRUXELLES

CET ÉTÉ, VISITEZ LA VILLE AVEC LA STIB

CAMPAGNE PUBLICITAIRE LANCÉE EN JUILLET 2020



RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2020

LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN EUROS

Rapports du Conseil d'administration, du Collège des commissaires et du Commissaire-réviseur à l'Assemblée générale des associés

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE GESTION

PRINCIPE DE CONSOLIDATION

L'ordonnance du 19 avril 2007 - avec prise d'effet au 31 mars 2007 - portant des dispositions diverses en matière de service public de transport en commun urbain dans la Région de Bruxelles-Capitale prévoit la création de la société anonyme de droit public « Citeo » ayant principalement pour objet la gestion et le développement d'infrastructures nécessaires au service public de transport en commun urbain.

Le capital est détenu par la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (STIB) à concurrence de toutes les actions moins une et par la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles (SRIB) pour la part restante.

La STIB est tenue par les articles 3:22 et suivants du Code des sociétés à la publication de comptes consolidés.

PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

La STIB, société consolidante, détient une participation (comprises dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) dans les sociétés mentionnées ci-après :

- Dénomination - Adresse complète du Siège - Pour les entreprises de droit belge, le numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus directement		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	Nombre	%	Comptes annuels arrêtés au	Capitaux propres (en unités)	Résultat net
CITEO SA de droit public Rue des Colonies 62 - 1000 BRUXELLES 0889.267.195	293.666	99,99%	31/12/2019	85.426.980	5.465
TRANSURB TECHNIRAIL SA Rue Ravenstein 60, boîte 18 - 1000 BRUXELLES 0413.393.907	200	8,00%	31/12/2019	7.213.491	295.734
OPTIMOBIL SA Rue Thérésienne 7A - 1000 BRUXELLES 0479.561.664	495	49,50%	31/12/2019	1.713.378	193.564
BELGIAN MOBILITY CARD SA Rue de l'Evêque 1 - 1000 BRUXELLES 0822.658.483	2.307	44,22%	31/12/2019	2.172.635	28
TRANSAMO SA Rue Camille Desmoulins 21 - CS 70017 92789 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9 - France	96	4,8%	31/12/2019	979.590	-730

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Sociétés contrôlées

La STIB détient 99,99% des parts de capital de Citeo. De ce fait, elle contrôle cette société. La méthode de consolidation retenue est donc l'intégration globale.

Autres participations

Les autres participations sont valorisées au coût historique avec une réduction de valeur au cas où la part de la STIB dans les fonds propres descend en dessous du coût historique. Les comptes qui ont été utilisés pour ce calcul sont les derniers comptes disponibles à savoir ceux arrêtés au 31 décembre 2019.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Les deux sociétés STIB et Citeo présentent leurs comptes annuels légaux conformément à la législation applicable aux sociétés commerciales. L'état financier présenté consolide de façon intégrale les comptes de la STIB et de Citeo. La période comptable couverte est de 12 mois pour les deux sociétés.

Les écritures de consolidation qui concernent le bilan ont pour objet d'éliminer, d'une part, la participation dans Citeo dans l'actif de la STIB et, d'autre part, les fonds propres de Citeo, avec reconnaissance d'un intérêt de tiers pour la partie des fonds propres tenue par l'autre actionnaire.

Ses comptes annuels consolidés font apparaître une perte de 97.976.001,62 EUR dont la part de la STIB est de 97.976.001,72 EUR.

Ce résultat se ventile comme suit :

- Une perte de 98.005.979,86 EUR pour la STIB (pour un bénéfice de 350.100,27 EUR en 2019), dont le détail est repris dans le compte de résultat des comptes annuels STIB ;
- Un bénéfice de 29.978,24 EUR pour CITEO (contre 5.464,58 EUR en 2019) qui correspond essentiellement à la rémunération des avoirs bancaires. Ce faible résultat s'explique essentiellement par le niveau des taux.

Malgré ce résultat négatif, la pérennité de la société n'est pas remise en question à ce stade au vu des fonds propres importants constitués grâce aux subsides en capital.

Une bonne partie des revenus de la société est garantie via les dotations régionales qui ne sont pas remises en cause, conformément au contrat de service 2019-2023 et ce même si elles n'ont pas été ajustées à la hausse, afin de compenser la perte subie suite au Covid-19.

Au niveau des liquidités, la société peut se reposer sur une trésorerie conséquente, constituée les années antérieures, lui permettant de faire face au paiement de ses créanciers.

Les projections budgétaires anticipent une reprise progressive des recettes de trafic d'ici la fin de l'exercice 2021. A noter toutefois que celles-ci ont été réalisées avant la deuxième vague survenue en novembre 2020.

AUTRES INFORMATIONS

Concernant les détails des autres informations diverses requises par la loi (article 3:32, 1° à 5° du Code des sociétés et associations), nous renvoyons aux informations mentionnées en application de l'article 3:6 du code des sociétés et des associations, dans le rapport de gestion de la société consolidante STIB.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation des comptes consolidés sont identiques à celles définies dans les commentaires des comptes 2020 de la STIB. Les écarts de consolidation positifs sont amortis en 5 années.

Fait à Bruxelles, le 30 mars 2021.

L'Administrateur-directeur général,
Brieuc de MEEÛS

Le Président du Conseil d'administration,
Merlijn ERBUER

ACTIFS IMMOBILISÉS		2020	2019
I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00	0,00
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45.292.481,73	44.050.903,65
III.	ÉCARTS DE CONSOLIDATION POSITIFS	0,00	0,00
IV.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.266.667.980,25	2.150.445.864,57
A	Terrains et constructions	905.217.238,19	903.030.919,04
B	Installations, machines et outillages	113.236.583,69	113.088.951,62
C	Mobilier et matériel roulant	642.258.111,70	647.927.991,76
D	Location-financement et droits similaires	129.758.296,59	134.412.431,15
E	Autres immobilisations corporelles	12.355.755,43	12.627.300,09
F	Immobilisations en cours et acomptes versés	463.841.994,65	339.358.270,91
V.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	16.871.825,47	17.226.767,26
A	Sociétés mises en équivalence	0,00	0,00
B	Entreprises avec un lien de participation	0,00	0,00
C	Autres entreprises		
1.	Participations, actions et parts	1.301.709,87	1.322.673,87
2.	Créances et cautionnements en numéraires	15.570.115,60	15.904.093,39
ACTIFS CIRCULANTS			
VI.	CRÉANCES À PLUS D'UN AN	877.080,00	956.179,30
B	Autres créances	877.080,00	956.179,30
VII.	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	43.312.814,94	37.506.896,81
A	Stocks		
1.	Approvisionnements	41.274.989,28	34.530.360,33
2.	En-cours de fabrication	2.037.825,66	2.976.536,48
B	Commandes en cours d'exécution		
VIII.	CRÉANCES À UN AN AU PLUS	542.627.710,10	587.306.857,61
A	Créances commerciales	91.026.760,38	92.511.999,02
B	Autres créances	451.600.949,72	494.794.858,59
IX.	PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	80.469.045,96	20.216.221,26
B	Autres placements	80.469.045,96	20.216.221,26
X.	VALEURS DISPONIBLES	13.340.392,64	89.753.402,94
XI.	COMPTES DE RÉGULARISATION	21.766.513,88	22.137.006,11
TOTAL DE L'ACTIF		3.031.225.844,97	2.969.600.099,51

CAPITAUX PROPRES

	2020	2019
I. CAPITAL		
A Capital souscrit	37.000.000,00	37.000.000,00
IV. RÉSERVES		
D Réserves consolidées	6.817.607,01	104.793.608,73
V. ÉCARTS DE CONSOLIDATION NÉGATIFS	0,00	0,00
VI. ÉCARTS DE CONVERSION	0,00	0,00
VII. SUBSIDES EN CAPITAL	2.415.152.821,02	2.251.860.754,86

INTÉRÊTS DE TIERS

VIII. INTÉRÊTS DE TIERS	287,77	287,67
--------------------------------------	--------	--------

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

IX. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	193.957.777,92	173.191.418,48
A Prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	112.687.344,19	116.077.772,59
B Charges fiscales	2.340.837,05	1.527.249,15
C Risques et charges	9.680.000,00	11.210.542,00
D Autres risques et charges		
- Provision pour sinistres à régler aux tiers	14.605.287,66	14.382.026,06
- Provision heures à récupérer	17.435.729,68	14.553.541,76
- Provision pour litiges en cours	31.920.046,67	6.496.957,42
- Provision pour litige social	1.101.945,67	1.545.184,89
- Provision environnementale	4.186.587,00	7.398.144,61

DETTES

X. DETTES À PLUS D'UN AN	58.057.335,68	61.550.307,68
A Dettes financières		
3. Dettes de location-financement et assimilés	54.000.000,00	55.500.000,01
4. Établissements de crédit	4.000.000,00	6.000.000,00
C Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
D Autres dettes	57.335,68	50.307,67
XII. DETTES À UN AN AU PLUS	279.338.303,56	293.000.706,66
A Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	3.500.000,00	5.450.894,86
B Dettes financières - Établissements de crédit	0,00	0,00
C Dettes commerciales - Fournisseurs	150.327.053,94	175.434.290,40
D Acomptes reçus	903,66	1.971.687,62
E Dettes fiscales, salariales et sociales	125.021.677,95	109.103.717,21
F Autres dettes	488.668,01	1.040.116,57
XIII. COMPTES DE RÉGULARISATION	40.901.712,01	48.203.015,43

TOTAL DU PASSIF	3.031.225.844,97	2.969.600.099,51
------------------------------	-------------------------	-------------------------

ACTIFS IMMOBILISÉS

I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00
	- Frais de restructuration	9.814.152,39
	- Amortissement	-9.814.152,39
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45.292.481,73
	- Frais de développement	148.973.736,12
	- Amortissements	-117.727.143,59
	- Concessions, brevets, licences, etc.	45.194.622,15
	- Amortissements	-31.148.732,95
III.	ÉCARTS DE CONSOLIDATION POSITIFS	0,00
IV.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.266.667.980,25
A	Terrains et constructions	905.217.238,19
B	Installations, machines et outillage	113.236.583,69
C	Mobilier, matériel roulant et pièces unbw	642.258.111,70
D	Location-financement et droits similaires	129.758.296,59
E	Autres immobilisations corporelles	12.355.755,43
F	Immobilisations en cours et acomptes versés	463.841.994,65
V.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	16.871.825,47
A	Sociétés mises en équivalence	0,00
B	Entreprises avec un lien de participation	0,00
C	Autres entreprises	16.871.825,47
	1. Participations, actions et parts	1.301.709,87
	2. Créances	15.570.115,60

ACTIFS CIRCULANTS

VI.	CRÉANCES À PLUS D'UN AN	877.080,00
B	Autres créances	877.080,00
VII.	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	43.312.814,94
A	Stocks	43.312.814,94
	1. Approvisionnements	41.274.989,28
	2. Fabrications et travaux en cours	2.037.825,66
VIII.	CRÉANCES À UN AN AU PLUS	542.627.710,10
A	Créances commerciales	91.026.760,38
	- Clients	89.481.163,34
	- Fournisseurs (débiteurs)	198.553,78
	- Factures à établir	335.900,60
	- Note de crédit à recevoir	991.341,05
	- Acomptes versés	0,00
	- Créances douteuses	19.801,61
B	Autres créances	451.600.949,72
	- Personnel	256.758,70
	- T.V.A. à récupérer, fiscales, sociales	23.010.332,59
	- Quote-part de l'État dans les intérêts sur emprunts	0,00
	- Rémunérations du personnel détaché	-39.680,19
	- Solde de la subvention d'exploitation à recevoir	405.994.636,72
	- Divers	22.378.901,90
IX.	PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	80.469.045,96
X.	VALEURS DISPONIBLES	13.340.392,64
XI.	COMPTES DE RÉGULARISATION	21.766.513,88

TOTAL DE L'ACTIF	3.031.225.844,97
-------------------------------	-------------------------

CAPITAUX PROPRES

I. CAPITAL	37.000.000,00
IV. RÉSERVES	6.817.607,01
A Réserve légale	11.041.653,26
D Réserves disponibles	93.781.933,61
- Fonds d'investissement	89.083.401,28
- Autres réserves disponibles	4.698.532,33
E Perte reportée	-98.005.979,86
V. ÉCARTS DE CONSOLIDATION NÉGATIFS	0,00
VI. ÉCARTS DE CONVERSION	0,00
VII. SUBSIDES EN CAPITAL	2.415.152.821,02

INTÉRÊTS DE TIERS

VIII. INTÉRÊTS DE TIERS	287,77
--------------------------------	---------------

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

IX. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	193.957.777,92
A Provision pour pensions et autres obligations similaires	112.687.344,19
B Provision pour charges fiscales	2.340.837,05
C Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	9.680.000,00
D Autres risques et charges	69.249.596,68
- Provision pour sinistres à régler aux tiers	14.605.287,66
- Provision pour heures à récupérer	17.435.729,68
- Provision pour litiges en cours	31.920.046,67
- Provision pour litige social	1.101.945,67
- Provision environnementale	4.186.587,00

DETTES

X. DETTES À PLUS D'UN AN	58.057.335,68
A Dettes financières	58.000.000,00
3. Dettes de location-financement et assimilés	54.000.000,00
4. Établissements de crédit: Emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	4.000.000,00
C Acomptes reçus sur commande	0,00
D Autres dettes	57.335,68
IX. DETTES À UN AN AU PLUS	279.338.303,56
A Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	3.500.000,00
- Dettes de location-financement mobilier	1.500.000,00
- Remboursements dont l'échéance se situe en 2020 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	2.000.000,00
B Dettes financières - Établissements de crédit	0,00
C Dettes commerciales	150.327.053,94
D Acomptes reçus	903,66
E Dettes fiscales, salariales et sociales	125.021.677,95
F Autres dettes	488.668,01
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	40.901.712,01

TOTAL DU PASSIF	3.031.225.844,97
------------------------	-------------------------

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2020	2019
II. COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	1.132.613.601,31	1.055.418.013,27
A Approvisionnements et marchandises	52.435.545,11	49.106.704,01
1. Achats et sous- traitances générales	57.391.600,31	51.026.094,43
2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-4.956.055,20	-1.919.390,42
B Services et biens divers	198.536.329,53	172.293.063,19
C Rémunérations, charges sociales et pensions	634.895.628,40	623.896.679,53
D Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	217.595.047,22	211.185.004,65
E Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	-5.972.194,05	-10.868.936,89
F Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations -)	20.766.359,44	-4.912.405,93
G Autres charges d'exploitation	13.677.358,10	13.390.464,00
H Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	0,00	0,00
I Charges d'exploitation non récurrentes	679.527,56	1.327.440,71

RÉSULTATS FINANCIERS

V. CHARGES FINANCIÈRES	7.428.462,88	6.893.097,39
A Charges des dettes récurrentes	456.994,22	2.111.119,11
B Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises -)	-5.837,93	9.707,63
C Autres charges financières récurrentes	6.956.342,59	4.771.739,00
D Charges financières non récurrentes	20.964,00	531,65

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

X. IMPÔTS	327.501,69	791.556,35
TOTAL DES CHARGES	1.140.369.565,88	1.063.102.667,01



RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2020	2019
I. VENTES ET PRESTATION	817.850.062,86	846.242.916,37
A Chiffre d'affaires : recettes du trafic	213.554.295,49	285.787.870,86
B Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-938.710,82	-1.338.827,19
C Production immobilisée	87.283.545,70	73.630.613,60
D 1. Autres produits d'exploitation	107.326.296,23	96.326.327,33
2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement	397.780.000,00	387.971.000,00
E Produits d'exploitation non récurrents	12.844.636,26	3.865.931,77

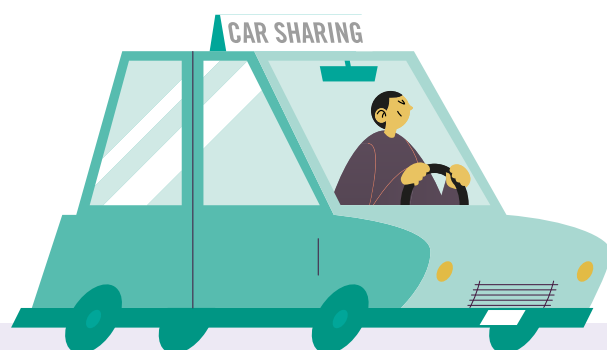
RÉSULTATS FINANCIERS

IV. PRODUITS FINANCIERS	224.543.501,40	217.215.315,49
A Produits des immobilisations financières	2.156,29	29.836,98
B Produits des actifs circulants	1.014.165,53	755.174,31
C Autres produits financiers	223.527.179,58	216.430.304,20
D Autres produits financiers non récurrents	0,00	0,00

TOTAL DES PRODUITS	1.042.393.564,26	1.063.458.231,86
---------------------------	-------------------------	-------------------------

BÉNÉFICE/PERTE CONSOLIDÉ(E)

XII. BÉNÉFICE/PERTE CONSOLIDÉ(E)	-97.976.001,62	355.564,85
A Part de tiers	0,10	0,02
B Part du Groupe	-97.976.001,72	355.564,83



SITUATION DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2019	Remboursement au cours de l'année 2020	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2020	Remboursement au cours de l'année 2021	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2021	Montant à rembourser à partir du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2025	Montant à plus de 5 ans
1984	12.394.676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.552.326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6.841.861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6.792.282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12.146.782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1.536.939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7.064.965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.948.956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46.881.741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5.275.056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26.499.817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54.933.205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34.754.672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35.250.459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49.578.704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51.685.799,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999	83.589.696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21.000.000,00	1.400.000,00	1.400.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2006	58.320.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	30.000.000,00	8.000.000,00	2.000.000,00	6.000.000,00	2.000.000,00	4.000.000,00	4.000.000,00	0,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	816.054.912,57	9.400.000,00	3.400.000,00	6.000.000,00	2.000.000,00	4.000.000,00	4.000.000,00	0,00

I. à III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de restructuration, recherches et dév.	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	125.812.645,20	33.123.053,73	1.762.156.780,13	474.271.783,31
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Cessions et désaffectations	0,00	-1.242.406,57	-200.604.653,55	-2.939.594,06
- Transferts d'une rubrique à une autre	32.975.243,31	10.829.161,85	86.256.670,33	31.542.262,01
• Au terme de l'exercice	158.787.888,51	45.194.622,15	1.647.808.796,91	502.874.451,26
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	-96.518.202,89	-18.366.592,39	-859.125.861,09	-361.182.831,69
• Mutations de l'exercice				
- Actés	-31.023.093,09	-11.539.733,99	-79.208.122,79	-31.047.736,07
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	0,00	1.242.406,57	195.742.425,16	2.947.028,41
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00	354.328,22
• Au terme de l'exercice	-127.541.295,98	-31.148.732,95	-742.591.558,72	-389.637.867,57
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	31.246.592,53	14.045.889,20	905.217.238,19	113.236.583,69

	Mobilier et matériel roulant	Location-financement et droits similaires (mobilier et matériel roulant)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	1.662.710.976,09	162.966.821,56	14.371.512,40	339.358.270,91
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	755.076,55	0,00	0,00	340.071.387,31
- Cessions et désaffectations	-165.889.910,20	-72.112,22	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	53.971.776,07	0,00	12.550,00	-215.587.663,57
• Au terme de l'exercice	1.551.547.918,51	162.894.709,34	14.384.062,40	463.841.994,65
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	-1.014.782.984,33	-28.554.390,41	-1.744.212,31	0,00
• Mutations de l'exercice:				
- Actés	-59.981.693,70	-4.654.134,56	-284.094,66	0,00
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	165.120.543,00	72.112,22	0,00	0,00
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	-354.328,22	0,00	0,00	0,00
• Au terme de l'exercice	-909.289.806,81	-33.136.412,75	-2.028.306,97	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	642.258.111,70	129.758.296,59	12.355.755,43	463.841.994,65

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA STIB

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (comptes consolidés)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 2 juin 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles durant sept exercices consécutifs.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total du bilan s'élève à 3.031.225.844,97 EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par une perte de l'exercice de -97.976.001,62 EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Paragraphe d'observation – Crise du COVID-19

L'annexe aux comptes consolidés indique que la crise COVID 19 a eu un impact significatif sur les différentes rubriques des comptes de résultat 2020. En raison de ces impacts, l'exercice 2020 s'est clôturé par une perte de -97.976.001,62 EUR. Dans l'annexe, le Conseil d'administration justifie l'application des règles d'évaluation en continuité d'exploitation. Cette justification est basée, d'une part, sur la reprise de l'activité après la crise COVID 19 et d'autre part sur les prévisions de trésorerie.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significative, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3 :32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir :

- Commentaires sur les comptes annuels (à l'exception des données concernant le nombre de voyages) ;
- Comptes annuels et résultats financiers ;
- Règles d'évaluation.

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Bruxelles, le 14 avril 2021

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL, commissaire, représenté par

MME

S. STEYAERT

réviseur d'entreprises



BRUXELLES, C'EST NOUS TOUS





.brussels 
C'EST NOUS TOUS